

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

18 NOVEMBRE 2025

COMpte RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 18 NOVEMBRE 2025 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Grand concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2025-2026»	4
1.2	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Festival de cinémas reconnus par la Commission du cinéma»	6
1.3	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Préparatifs du Mois du Doc 2025»	8
1.4	Question de M. Charles Gardier, intitulée «MIL Festival»	10
1.5	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Liège ville musicale»	12
1.6	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Concentration du secteur des festivals et des concerts en Belgique: quelles garanties pour le pluralisme culturel et la concurrence loyale?»	13
1.7	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Secteur événementiel en crise»	15
1.8	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Bien-être au travail dans le secteur culturel»	17
1.9	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) sous pression»	20
1.10	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Mise en œuvre des décisions de l'ajustement 2025 dans le secteur des centres d'archives privés»	22
1.11	Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Non-indexation du secteur culturel»	23
1.12	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Enquête “Tous lecteurs et lectrices demain?”»	24
1.13	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Poursuite du soutien à l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles?»	26
1.14	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Risques de déshumanisation de la traduction à l'ère de l'intelligence artificielle»	28

1.15	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Médiathèque Nouvelle: désinformation et absence de concertation»	30
1.16	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Désinformation et méthodes indignes vis-à-vis des travailleurs et travailleuses de la Médiathèque Nouvelle»	30
1.17	Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Investir dans l'art en Belgique: soutenir la création, valoriser le marché et encourager la démocratisation culturelle»	35
1.18	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Adaptations des langues régionales»	37
1.19	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Pôle de mutualisation des arts de la scène»	39
1.20	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Fin de la gratuité dans les académies».....	40
1.21	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «46e Conférence ministérielle de la Francophonie»	43
1.22	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Situation à Madagascar».....	45
1.23	Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Jeux olympiques de la jeunesse 2026 à Dakar et coopération francophone»	47
1.24	Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Soft power marchand de la Chine et figurines Labubu».....	49
1.25	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Demande d'audition de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) et interfédéralisation»	51
1.26	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Communications du gouvernement vers les travailleurs de l'enseignement, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse avant même le vote du budget»	53
1.27	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Rôle de l'éducation permanente dans la lutte contre l'antisémitisme»	57
1.28	Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente»	60

Présidence de M. Bruno Lefèbvre, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 9h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Grand concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2025-2026»

M. Grégory Chintinne (MR). – Le Grand concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2025-2026 a été lancé. Adressé à celles et ceux qui souhaitent écrire, il suffit, pour y participer, de proposer par e-mail une nouvelle avant le 19 janvier à minuit. Le thème de l’édition de cette année est la lettre «X», ce qui peut être interprété largement. Par exemple, cette lettre peut symboliser une croix chrétienne, le symbole de l’anonymat ou encore le schéma d’un carrefour. Les prix sont intéressants: ils consistent en la publication de dix textes primés et l’attribution de mentions financières pour quatre textes lauréats. En outre, l’ensemble des participantes et des participants bénéficiera d’un retour sur les textes déposés, ce qui est positif.

Madame la Ministre, comment effectuez-vous la promotion de ce concours afin que tous les Belges intéressés puissent y participer? Avez-vous considéré les expériences précédentes de ce concours dans le cadre de l’organisation de cette année? Sur quels critères fondez-vous la composition du jury de ce concours? Outre les prix du concours, comment valorisez-vous les lauréats?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me donne l’occasion de parler du concours de nouvelles organisé par le Service général des lettres et du livre (SGLL). Comme vous l’avez dit, il s’adresse à toutes les personnes résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, sans limite d’âge et à condition de n’avoir jamais publié un livre de fiction complet à compte d’éditeur. Ce point est essentiel, l’idée principale étant d’offrir une chance à celles et ceux qui souhaitent franchir le pas de l’écriture.

Le concours bénéficie d’une large publicité grâce aux lettres d’information et aux réseaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par le biais du site Culture.be, du blog «*Le Carnet et les Instants*» et du portail des littératures belges francophones, baptisé «Objectif plumes». Il fait également l’objet d’une

promotion au sein des bibliothèques sur l'ensemble du territoire, ainsi que par des éditeurs, des associations et des réseaux d'ateliers d'écriture, ce qui renforce encore sa diffusion. L'information est également transmise à la RTBF, partenaire du concours, dans le cadre de l'émission «*Par Oûi-dire*» de Pascale Tison.

Comme je l'ai mentionné, le concours n'impose aucune limite d'âge, ce qui permet à des élèves comme à des adultes d'y participer. Chaque participant reçoit un retour commenté sur son texte avec des pistes d'amélioration, ce qui fait de ce concours une expérience réellement formatrice. La sélection se déroule en deux tours. Au premier, chaque texte est lu par deux personnes. Au second, les finalistes sont évalués par cinq membres du jury. Celui-ci, renouvelé en grande partie chaque année, est composé de spécialistes de la littérature et de la nouvelle choisis par le SGLL pour leur capacité à analyser et à commenter des textes avec précision. Il peut s'agir de critiques, d'éditeurs, d'auteurs, etc. La composition du jury est d'ailleurs un exercice délicat. Il faut trouver et réunir des personnes qui apprécient le format de la nouvelle et qui acceptent de consacrer un temps assez conséquent non seulement pour lire plus de 200 textes, mais aussi pour offrir à chaque participant un retour personnalisé. En 2024, plus de 240 nouvelles ont été envoyées dans le cadre de ce concours. Le retour personnalisé est un avantage unique de ce concours et constitue, année après année, l'expérience la plus marquante pour les participants.

Les textes primés sont publiés dans un recueil édité par le SGLL et distribué gratuitement aux bibliothèques, aux librairies et aux éditeurs belges qui publient des nouvelles. Il est également proposé lors de rencontres, de lectures publiques et d'événements littéraires. Certains lauréats ont même entamé une carrière littéraire après leur participation, comme Adeline Dieudonné, Julie Trémouille, Emmanuel De Wit ou Sophie Lentz, pour ne citer qu'eux. Les récompenses de ce concours sont les suivantes: le Grand Prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est doté de 1 000 euros, tandis que trois mentions spéciales représentent 250 euros chacune; dix nouvelles primées sont publiées dans un recueil édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'une des nouvelles récompensées est mise en ondes par la RTBF.

Ce concours est bien plus qu'une compétition; il s'agit d'une expérience enrichissante, d'un tremplin pour celles et ceux qui souhaitent explorer l'écriture et progresser. Les textes sont attendus pour le 19 janvier 2026, avec pour thème la lettre «X». Derrière cette lettre peut se profiler un cœur de cible, une décade romaine, des rayons qui transpercent la matière, l'anonymat, un carrefour ou encore un lieu où l'on enterre les trésors. Voilà de quoi vous inspirer si vous voulez vous lancer dans l'aventure. Pour toute information complémentaire, le règlement et le thème sont disponibles sur demande à l'adresse électronique concours-denouvelles@cfwb.be. Je vous remercie pour votre question et, surtout, à vos plumes!

M. Grégory Chintinne (MR). – Ce type de concours met en avant le domaine littéraire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le fait de permettre aux participants d'écrire, d'être récompensés et d'avoir un retour critique est très important. J'ai d'ailleurs rencontré plusieurs participants des éditions précédentes; ils ont apprécié l'expérience, car les retours permettent d'améliorer les textes. C'est une chance unique de produire un texte, offerte à tout le monde, qu'importe l'âge ou la profession. C'est aussi l'occasion de faire émerger de nouveaux talents. En conclusion, c'est une belle action.

1.2 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Festival de cinémas reconnus par la Commission du cinéma»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, dans votre réponse à ma question écrite relative aux festivals cinématographiques reconnus par la Commission du cinéma, il apparaît qu'aucun festival reconnu ne se situe en province de Liège. Il s'agit de la seule province non représentée, alors qu'elle compte 1 000 000 d'habitants, soit plus d'un cinquième de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, aucun festival consacré spécifiquement à la comédie ne figure parmi les opérateurs soutenus. Cette situation nous incite à nous interroger à la fois sur la répartition territoriale des soutiens et la diversité des genres cinématographiques reconnus.

Madame la Ministre-Présidente, comment vos services évaluent-ils actuellement l'équilibre géographique des festivals reconnus et soutenus par la Commission du cinéma? Une analyse territoriale est-elle menée pour garantir une représentation équitable des provinces? Quelles mesures entendez-vous prendre pour encourager la reconnaissance et la pérennisation de festivals en province de Liège? Comment comptez-vous assurer un soutien culturel équitable sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et garantir ainsi son rayonnement?

Comment la Commission du cinéma veille-t-elle à soutenir une diversité effective des genres cinématographiques, dont la comédie, qui constitue un pan important de la production et de la consommation culturelle, mais également une porte d'entrée vers le cinéma dès le plus jeune âge? Des orientations ou priorités thématiques sont-elles en cours de discussion ou d'ajustement avec les représentants de la Commission du cinéma? Enfin, prévoyez-vous de réviser les critères ou modalités de reconnaissance des festivals afin de favoriser davantage la pluralité des propositions culturelles, ainsi qu'une répartition territoriale plus équilibrée des moyens?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, l'inscription de l'action culturelle au cœur des territoires constitue une réelle préoccupation pour moi.

La Commission du cinéma soutient actuellement 19 festivals de cinéma à concurrence de 1 038 000 euros. Les subventions individuelles vont de 10 000 à 150 000 euros par an, tandis que le montant moyen d'une subvention s'élève à 55 000 euros. Les festivals soutenus par la Commission du cinéma sont répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme suit: trois en province de Namur, deux en province de Hainaut, un en province de Luxembourg et 13 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, des subventions facultatives permettent de soutenir d'autres initiatives, à l'instar du Festival International du Film de Comédie de Liège, qui bénéficie depuis plusieurs années d'un budget de 25 000 euros.

Le *Vlaams Audiovisueel Fonds* (VAF) soutient annuellement l'organisation de six festivals dans la Région de Bruxelles-Capitale. La concentration des festivals à Bruxelles s'explique par une offre culturelle plus étoffée et, dès lors, un volume de demandes nettement plus élevé que dans les provinces. Cette tendance s'illustre également par la session partielle de 2024 de la Commission du cinéma, consacrée aux subventions pour 2025 et 2026, qui a reçu sept demandes pour Bruxelles et un total de sept demandes pour les provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur. La Commission du cinéma prend en considération l'équilibre géographique dans ses débats, sans l'ériger en critère formel d'octroi.

Je tiens à rappeler que l'administration demeure pleinement disponible pour accompagner les organisateurs de festivals et les opérateurs audiovisuels désireux d'introduire une demande d'aide lors de la prochaine session, prévue en 2026. Un vade-mecum sera également mis à leur disposition afin de clarifier les démarches et les critères d'octroi. Cet accompagnement attentif assuré en amont doit permettre à l'administration d'établir une analyse comparative des festivals ayant déposé une demande d'aide avant de la transmettre aux membres de la Commission du cinéma, et ce, afin que ces derniers évaluent les demandes sur la base de données objectives et de critères culturels précis, tels que la spécificité du festival, la qualité du projet, sa capacité de rayonnement et sa valeur ajoutée pour le développement et la promotion du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le critère géographique n'est donc pas le seul pris en compte, d'autant que le rayonnement des festivals ne se limite pas toujours à leur province d'implantation, comme le démontrent le *Brussels animation film festival* (Anima), le festival Pink Screens et le *Brussels short film festival* (BSFF), qui n'hésitent pas à décentraliser certaines de leurs activités, notamment à Liège, avec le concours des Grignoux.

L'évocation de ces quelques festivals me permet d'aborder la diversité des genres cinématographiques, dont la comédie, à laquelle vous avez explicitement fait référence parce qu'elle constitue une porte d'entrée vers le cinéma dès le plus jeune âge. Les critères d'évaluation de l'aide aux festivals, fixés par décret, permettent de diversifier les genres cinématographiques en vertu de la spécificité d'un festival. Des actions plus spécifiquement destinées au jeune public sont soutenues en

fonction de l'adéquation d'un festival aux objectifs, stratégies et priorités du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

Des festivals généralistes, tels que le Festival international du film francophone (FIFF) et le *Brussels international film festival* (BRIFF), et des festivals à thème ou consacrés à un genre spécifique, tels que *The Extraordinary Film Festival* (TEFF), Anima et le *Brussels international fantastic film festival* (BIFFF), sont tous soutenus par la Commission du cinéma.

Les critères d'évaluation fixés par le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle jouent un rôle déterminant dans l'analyse des demandes d'aide et, par conséquent, dans les modalités de reconnaissance des festivals de cinéma. À ce stade, l'administration n'a pas été interpellée pour entamer une révision de ces critères, ce qui laisse entendre qu'ils sont adéquats. L'avenir n'est toutefois pas figé. Dans les prochains mois, je recevrai une note de réflexion intégrant une analyse des festivals actuellement soutenus, complétée par quelques pistes d'orientation. Une telle réflexion permettra d'éclairer les choix futurs et d'aborder à nouveau les questionnements liés à la diversité, au rayonnement et à la pérennité des festivals de cinéma.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai suivi l'évolution du Festival International du Film de Comédie de Liège ces dix dernières années. Il s'est largement professionnalisé. Par ailleurs, la comédie est la porte d'entrée du cinéma. C'est grâce à la comédie que l'intérêt d'un enfant pour cet art grandit. Or, la Commission du cinéma ne reconnaît aucun festival consacré à ce style et n'apporte aucun soutien structurel au Festival International du Film de Comédie de Liège.

En 2024, le FIFF a réuni 24 000 participants et a bénéficié d'un soutien structurel de 150 000 euros de la part de la Commission du cinéma, ainsi que de subventions facultatives. Ces informations sont publiques. Le Festival International du Film de Comédie de Liège a quant à lui réuni 22 000 spectateurs, mais n'a bénéficié d'aucun soutien structurel. Vous avez mentionné les subventions facultatives accordées à ce festival, mais ses organisateurs n'ont pas la possibilité d'envisager un soutien structurel à long terme.

La nouvelle gouvernance doit s'appliquer à la Commission du cinéma. Je ne vous demande pas de donner toujours plus de moyens à chacun, mais je plaide en faveur de l'égalité de traitement des opérateurs impliqués dans un même domaine. La nouvelle gouvernance, c'est aussi cela. Je suis certaine que vous êtes du même avis.

1.3 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Préparatifs du Mois du Doc 2025»

M. Grégory Chintinne (MR). – La huitième édition du Mois du Doc a lieu du 1^{er} au 30 novembre. Depuis 2018, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA)

organise cet événement qui met à l'honneur le cinéma documentaire belge francophone en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette édition aura pour thème des territoires en documentaire. Une soirée d'ouverture s'est déroulée le 30 octobre. Plus de 180 séances sont programmées, dans 112 espaces de diffusion, 41 à Bruxelles et 71 en Wallonie, pour 129 documentaires de différents formats et genres. Il est à noter aussi qu'en outre de ces diffusions, le Mois du Doc permet souvent des contacts avec les cinéastes après les diffusions.

Ce Mois du Doc se décline tant en télévision qu'en vidéo à la demande et podcasts. Cet événement est programmé en télévision sur les différentes chaînes de la RTBF, par une offre de Proximus et une soirée Be Ciné. Des dizaines de films seront disponibles en vidéo à la demande sur Sooner, Avila Filmfriend, Auvio et Be TV. Cette organisation souligne aussi la partie créative radiophonique par, entre autres, des podcasts de la plateforme Radiola. En outre, des rendez-vous et ateliers professionnels sont aussi organisés sur la promotion des films par le Centre de l'audiovisuel à Bruxelles (CBA), sur la représentation des territoires en documentaire, sur le sujet «Entre installation et cinéma – faire un film en tant qu'artiste» et encore sur une masterclass d'un monteur. Le Mois du Doc est aussi une activité scolaire puisque des projections ont lieu dans des écoles.

Madame la Ministre-Présidente, quelle attention portez-vous au secteur du cinéma documentaire belge francophone? Avez-vous engagé des actions pour cette nouvelle édition du Mois du Doc, afin de la faire connaître et pour lui assurer une qualité à la hauteur des objectifs de ses opérateurs? Avez-vous identifié des nécessités du secteur? Le cas échéant, quelles suites leur avez-vous réservées? Avez-vous reçu des demandes des promoteurs de l'événement pour cette huitième édition?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je ne peux que me réjouir de la dynamique du Mois du Doc, événement fédérateur qui se distingue par son format tout à fait spécifique. Sa huitième édition est en cours; elle s'achèvera le 30 novembre prochain. Je vous invite à participer à l'un des dix rendez-vous de ce soir, à Barvaux, à Charleroi, à Gembloux, à Liège, à Mouscron, à Tenneville ou à Walcourt. Une belle illustration du Mois du Doc qui n'entend nullement se définir comme un festival centralisé, mais comme un temps fort pour mettre en lumière la diversité et la spécificité du secteur documentaire belge francophone sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette opération cadre parfaitement avec les missions de promotion du cinéma dévolues au CCA qui, à travers le Mois du Doc, veille à organiser, annuellement depuis 2018, et à valoriser sous un même label, l'ensemble des initiatives et projections organisées, en facilitant leur visibilité et leur diffusion auprès du public. Cette opération s'inscrit aussi véritablement dans et sur le territoire, puisque

toutes les structures actives dans la diffusion des documentaires sont encouragées à participer au Mois du Doc: associations, centres culturels, bibliothèques, cinémas, maisons de jeunes, centres d'art, musées, médiathèques, cafés, maisons de repos et ciné-clubs. Chaque lieu peut proposer une projection ou un événement, selon ses moyens et ses publics.

Le Mois du Doc est émaillé d'actions visant à satisfaire des besoins en matière de diffusion et de promotion du documentaire, à l'instar du CBA qui, dans le cadre de ses activités d'ateliers d'accueil, avait relevé un besoin d'information sur la promotion des films documentaires. Le CBA organise une réunion dédiée aux *teaser*, aux *pitch pilot* et aux bandes-annonces. D'autres rendez-vous du Mois du Doc permettent de soutenir la promotion du cinéma documentaire, notamment «Écran large sur tableau noir», «Cinéastes en classe», ou Laplateforme.be, ainsi que des festivals partenaires comme le *Brussels art film festival (BAFF)*.

Enfin, je voudrais souligner la part prise par les marraines ou les parrains du Mois du Doc qui s'impliquent dans les orientations à donner à chaque édition. L'édition 2025 est parrainée par Quentin Noirfalisse qui a impulsé la thématique de la représentation des territoires en documentaire, en étroite collaboration avec le CCA. Il a présenté cette préoccupation par cinq parcours cinématographiques et l'organisation d'une journée thématique. C'est en somme une démarche très collective en faveur du secteur documentaire qui témoigne de toute la pertinence du Mois du Doc auquel je vous invite à participer.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je me rends compte grâce à votre réponse que des événements se déroulent près de chez moi! Cela sera l'occasion de profiter de cette expérience. Les demandes des promoteurs en matière d'information ont été satisfaites. Je ne peux donc que vous remercier pour vos actions. Je vous interrogerai prochainement pour faire le bilan de ce Mois du doc.

1.4 Question de M. Charles Gardier, intitulée «MIL Festival»

M. Charles Gardier (MR). – Le *Music International Lisbon Festival*, ou MIL Festival, est un événement international majeur dédié à la découverte, à la promotion et à la valorisation des musiques actuelles, particulièrement axé sur l'émergence et l'internationalisation des talents. Ce festival est particulièrement important pour nos artistes, issus d'une communauté assez petite dont le marché incite à être singulièrement attentif à cette internationalisation. L'événement s'est déroulé il y a peu à Lisbonne et Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) était de la partie pour mettre en avant nos atouts musicaux et aider les artistes à débloquent des carrières internationales.

Madame la Ministre-Présidente, comment WBM était-il représenté lors du MIL Festival? Comment sont réalisés les choix de représentativité des artistes à mettre en avant? La transparence des décisions est-elle disponible pour les artistes qui

souhaitaient être associés à l'événement, mais qui n'ont pas été retenus? Enfin, avez-vous des résultats probants à nous dévoiler concernant les dernières éditions et, de manière générale, l'internationalisation de nos artistes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Cette année, la neuvième édition du MIL Festival s'est déroulée du 8 au 11 octobre à Lisbonne, comme chaque année.

WBM était présent sous la bannière de Belgium Booms pour soutenir et accompagner les artistes programmés. La vitrine de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée des artistes Jawhar, Julie Rains, Gros Cœur et Accou & Marjolein. Une délégation de professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le directeur de WBM Julien Fournier, était sur place pour développer des échanges et des collaborations. Une résidence artistique conjointe entre WBM, le MIL Festival et le centre musical bruxellois VOLTA a également eu lieu en amont du festival. L'artiste Leo Fifty Five a inauguré ce projet qui favorise la création et l'internationalisation des talents émergents.

Le choix de représentativité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles relève des équipes de programmation du MIL Festival. WBM est partenaire, mais n'impose pas de préférence. Le MIL Festival suit la procédure de sélection suivante. Il commence par ouvrir un appel à candidatures pour tout artiste et réalise ensuite une présélection des projets sur la base de sa propre direction artistique. Puis, il se tourne vers WBM pour valider les choix posés, notamment au regard du niveau de développement des différents projets. Enfin, il contacte les équipes de gestion des artistes concernés et procède à la programmation. Si un ou une artiste souhaite obtenir des explications sur la sélection opérée, il ou elle peut toujours contacter WBM, qui se tient à leur disposition.

Lors de ses dernières éditions, le MIL a été parmi les premiers à programmer des projets comme notamment Avalanche Kaito, Reinel Bakole, Tukan ou encore Why the eye?. Ces artistes étaient programmés depuis 2022 à l'affiche du MIL. Ils ont ensuite connu un développement international conséquent, notamment grâce à une programmation à Eurosonic, le plus grand festival européen pour les talents émergents. Cette année, Gros Cœur et Julie Rains ont également reçu une invitation à Eurosonic dans les semaines qui ont suivi leur participation au MIL Festival.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour la clarté de vos explications. Je peux tout à fait comprendre les choix posés par le MIL Festival. Toutefois, j'aimerais savoir quelle est la possibilité pour des artistes émergents de se faire connaître au niveau professionnel, au-delà d'une participation, certes prestigieuse, à l'Eurosonic, qui est effectivement considéré comme le meilleur du genre. Sur quoi débouche alors la démarche du MIL Festival, du point de vue de l'internationalisation de nos artistes?

Je souhaiterais que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit attentive aux suites données à cette démarche et analyse les résultats obtenus vis-à-vis de l'internationalisation des artistes. Les festivals comme le MIL ou Eurosonic devraient rendre possible l'internationalisation, mais les résultats ne se font pas toujours clairement sentir sur le terrain.

1.5 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Liège ville musicale»

M. Charles Gardier (MR). – L'UNESCO vient de désigner les lauréats qui rejoignent son réseau des villes créatives et Liège fait partie des heureux élus, dans la catégorie des villes musicales. Elle devient ainsi la première ville wallonne à intégrer ce réseau international. C'est évidemment une excellente nouvelle pour la ville et sa région, mais également pour les artistes. En effet, ce réseau pourra peut-être bénéficier au secteur musical dans son ensemble.

Concrètement, que cela va-t-il changer pour Liège et pour sa périphérie? Quels sont les relais qui pourront se développer? Quelles portes s'ouvriront-elles dans l'émergence de nouvelles relations et de nouveaux projets? Enfin, quel est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la continuité de cette reconnaissance?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui souligne, à juste titre, l'importance de la récente reconnaissance obtenue par la ville de Liège au sein du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans la catégorie des villes musicales. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour Liège et pour l'ensemble du secteur musical en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, cette reconnaissance reflète les extraordinaires densité, diversité et vitalité des acteurs musicaux liégeois et de leur capacité à rayonner bien au-delà de nos frontières.

On y retrouve des institutions majeures du paysage musical de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'Opéra royal de Wallonie et à l'Orchestre philharmonique royal de Liège (OPRL). Ces deux centres scéniques représentent plus de la moitié du budget que la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre à la musique, avec un soutien de près de 31 millions d'euros en 2025, attirant plus de 200 000 spectateurs par an et déployant une politique numérique particulièrement active.

L'écosystème liégeois ne se limite évidemment pas à ces deux institutions. Monsieur le Député, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que Liège rayonne dans tous les genres. Des musiques urbaines, avec Les Ardentes, au jazz, avec ses clubs et la Maison du Jazz, en passant par la création électronique et contemporaine, portée par le Centre Henri Pousseur, elle s'appuie aussi sur de nombreux lieux actifs, comme le KulturA, le Reflektor, l'An Vert, le Jaune Orange et, depuis 2024, sur une nouvelle scène à Seraing, l'OM.

La candidature déposée par Liège en 2025 était d'ailleurs pensée à l'échelle métropolitaine, en impliquant les acteurs liégeois, mais également ceux de Verviers et de Huy, et reflétant ainsi la manière dont la musique irrigue toute la province.

Concrètement, cette reconnaissance va permettre d'ouvrir la porte à un formidable réseau: plus de 75 villes créatives musicales à travers le monde, dont certaines se situent dans des pays où la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'une délégation générale, comme c'est le cas à Londres ou à Kinshasa. Elle offre à nos opérateurs de nouvelles occasions de collaboration, d'échanges de bonnes pratiques, de visibilité et de partenariats internationaux.

Sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est important de préciser que l'admission au réseau n'entraîne pas de nouvelles obligations financières, ni pour la ville ni pour la Fédération. Elle implique surtout de maintenir une stratégie culturelle cohérente et ambitieuse et de soumettre un rapport d'avancement à l'UNESCO tous les deux ans. Par la suite, la Fédération Wallonie-Bruxelles, à côté de Wallonie-Bruxelles International (WBI), accompagnera la mise en œuvre du plan d'action élaboré par Liège dans la mesure des moyens disponibles et en cohérence avec les forces locales.

Soulignons qu'à cette reconnaissance vient s'ajouter un autre succès: l'admission d'Andenne dans la catégorie des arts et traditions populaires. Il est très rare que deux candidatures venant d'une même entité soient acceptées en même temps, ce qui témoigne de la vitalité culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Charles Gardier (MR). – Il y a là une sanction positive à l'ambition culturelle d'une province. C'est une excellente nouvelle! Se présentent aussi de très belles opportunités pour continuer à amplifier cette démarche. Madame la Ministre-Présidente, vous avez répondu que vous soutiendrez celle-ci. C'est une formidable opportunité et il faut s'en saisir au mieux.

1.6 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Concentration du secteur des festivals et des concerts en Belgique: quelles garanties pour le pluralisme culturel et la concurrence loyale?»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la presse a récemment révélé que le festival Pukkelpop passait sous le contrôle du groupe *Live Nation*, déjà propriétaire de plusieurs grands événements et d'une part majoritaire du Dour Festival. Le groupe exploite également plusieurs salles emblématiques, dont Forest National. Cette opération inquiète le secteur, d'autant plus qu'elle a conduit à la création d'une nouvelle société. Elle marque une étape supplémentaire dans la concentration du secteur du spectacle vivant en Belgique.

Si l'équipe fondatrice du Pukkelpop reste en place, ce qui est plutôt rassurant, de nombreux acteurs du milieu culturel s'inquiètent tout de même de voir un acteur unique occuper désormais une position quasi dominante sur l'ensemble de la

chaîne, de l'organisation de festivals à la promotion d'artistes, en passant par l'exploitation de salles et même la vente de billets. Cette évolution soulève des questions légitimes sur la diversité culturelle, la concurrence loyale et la capacité des organisateurs indépendants à exister face à un tel géant.

Envisagez-vous une évaluation sectorielle ou un examen par l'Autorité belge de la concurrence (ABC) afin de mesurer les effets d'une telle concentration sur le marché du spectacle et de la billetterie? Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour préserver l'équilibre entre grands groupes et acteurs indépendants et garantir un accès équitable au public, aux artistes et aux infrastructures?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, la position de plus en plus dominante de *Live Nation* dans le secteur du spectacle vivant est effectivement préoccupante. Je partage les inquiétudes exprimées quant à ses effets potentiels sur la diversité culturelle, la concurrence et l'équilibre du marché. Pour rappel, *Live Nation Entertainment* est une multinationale américaine, leader mondial du divertissement en direct. Véritable géante du secteur, elle domine le marché grâce à ses activités, qui incluent la promotion, la production et la vente de billets d'événements par le biais de filiales majeures comme *Live Nation Concerts* et *Ticketmaster*.

Toutefois, j'aimerais nuancer mon propos en soulignant qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, une grande variété de projets et de diffusions sont soutenus, ce qui permet de garantir une réelle diversité culturelle dans l'offre proposée à notre public. En 2025, pas moins de 40 festivals bénéficient d'un soutien pluriannuel dans le domaine de la musique; sur le plan des aides ponctuelles, l'année n'étant pas encore clôturée, nous anticipons des chiffres comparables à ceux de 2024, année lors de laquelle 13 festivals de musique actuelle et 14 festivals de musique classique et contemporaine ont été soutenus. Au-delà des festivals, de nombreux lieux et structures organisant des concerts sont également accompagnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2025, 30 opérateurs bénéficient d'un soutien pluriannuel, tandis qu'en 2024, neuf opérateurs ont reçu un appui ponctuel. Rappelons également la programmation régulière de grandes institutions, comme l'Opéra royal de Wallonie (ORW), l'Orchestre philharmonique royal de Liège (OPRL) ou encore des structures interdisciplinaires comme Flagey, Mars ou l'Atelier 210, qui proposent une offre musicale récurrente et diversifiée.

Ces différents opérateurs représentent une grande diversité de modèles économiques et artistiques, de publics visés et de temporalités d'action. Certains touchent un large public, tandis que d'autres se concentrent sur des niches plus spécifiques. Tous contribuent à la vitalité et à la pluralité de notre paysage culturel, tout en favorisant la diffusion de créations d'artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'évaluation de la position de *Live Nation* sur le marché relève en réalité de la compétence de l'ABC, qui pourrait, si elle l'estime nécessaire, procéder à un examen sectoriel. Pour ma part, je reste attentive à ses évolutions et veille à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles continue, par ses politiques de soutien, à préserver un équilibre entre les grands groupes et les acteurs indépendants afin de garantir un accès équitable au public, aux artistes et aux infrastructures. Notre priorité demeure la préservation d'un écosystème culturel riche, équilibré et pluraliste où la diversité des expressions artistiques et la liberté de création peuvent pleinement s'épanouir au bénéfice de toutes et tous.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vois que vous partagez mon inquiétude. Nous sommes bel et bien face à un géant du secteur. J'entends que vous contrebalancez son poids en soutenant d'autres secteurs par le biais des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que cela garantit la diversité culturelle, mais j'ai tout de même l'impression que nous restons minuscules face à une telle entreprise. J'estime donc qu'il faut saisir l'ABC sans attendre qu'elle réagisse elle-même, comme vous l'avez suggéré. Notre travail est d'interpeller cette autorité pour que nous puissions mesurer objectivement l'impact d'une telle domination en termes de concurrence loyale. Nous ne devons pas rester les bras croisés à attendre que la situation s'aggrave, parce que nous resterons toujours petits face à ce géant. Nous avons la responsabilité de mesurer la diversité du secteur; il en va de nos organisateurs indépendants, de notre diversité culturelle et de notre public, qui ne doit pas pâtir de la présence de ce monstre géant qui écrase les autres. Cet opérateur doit vivre au même titre que les autres, certes, mais il convient de procéder à un rééquilibrage.

1.7 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Secteur événementiel en crise»

Mme Isabella Greco (PS). – La presse a une nouvelle fois relayé les inquiétudes croissantes du secteur événementiel belge. Après l'année compliquée vécue avec la Covid-19, l'année 2025 marque à nouveau un ralentissement brutal. Cela se confirme avec des budgets qui se réduisent, des agendas qui se vident et des employés qui sont malheureusement mis au chômage technique.

Ce ralentissement, confirmé par le secteur, touche toutes ses branches. Un événement implique neuf fournisseurs différents; or ils se font de plus en plus rares, et c'est dès lors tout l'écosystème qui vacille et toute une économie qui est ébranlée.

Les secteurs événementiel et culturel sont imbriqués, nous l'avons constaté à nos dépens lors de la crise de la Covid-19. Ils représentent pourtant des milliers d'emplois directs et indirects, et une force de rayonnement culturel et économique essentielle pour notre pays.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous d'une analyse des effets de cette crise sur les opérateurs de la culture et du monde artistique? Des mesures

d'accompagnement sont-elles envisagées par votre gouvernement pour aider les entreprises de l'événementiel à traverser cette phase de ralentissement? Une aide temporaire à l'emploi ou une adaptation des dispositifs d'aide à la relance est-elle à l'étude pour prévenir une vague de faillites et de pertes de compétences?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, vous avez raison de souligner à quel point les secteurs de l'événementiel et de la culture sont intimement liés. Nous l'avons constaté lors de la crise de la Covid-19: l'arrêt brutal des événements a eu des répercussions directes sur le monde artistique. Les deux secteurs représentent ensemble un maillage essentiel de notre tissu économique, social et culturel, et des milliers d'emplois en dépendent.

Même si les deux secteurs sont imbriqués, leurs logiques de fonctionnement diffèrent sensiblement. Le secteur culturel subventionné repose principalement sur des ASBL, donc sur des structures à finalité non marchande, alors que le monde de l'événementiel relève d'un secteur marchand. C'est pourquoi les mécanismes de soutien public développés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressent en priorité à l'activation des droits culturels et au soutien des opérateurs non marchands. Cela n'empêche pas, toutefois, de disposer de données financières concernant le secteur événementiel.

L'Administration générale de la culture (AGC) reste attentive aux interactions entre les deux mondes, notamment pour en mesurer les effets indirects sur la création artistique. S'agissant des mesures de soutien, seules des circonstances tout à fait exceptionnelles, comme celles des confinements, avaient justifié des interventions spécifiques en faveur du secteur marchand. Deux appels avaient été lancés, destinés aux opérateurs non subventionnés: 191 opérateurs ont été soutenus en 2021 pour un montant de 1,83 million d'euros, et 198 en 2022 pour un montant de 1,4 million d'euros. De telles aides visaient à répondre à une crise sans précédent, provoquée par l'arrêt complet des activités.

La situation actuelle, bien que préoccupante, n'est pas comparable à celle de la pandémie. De plus, le contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet pas de réitérer de tels dispositifs exceptionnels à court terme.

Néanmoins, nous sommes loin d'être inactifs. Nous visons l'instauration de logiques de filières dans les secteurs des musiques actuelles et des arts visuels. De telles démarches visent à mieux identifier le rôle de chaque acteur, y compris celui du secteur marchand, et à renforcer les complémentarités entre les différents niveaux de pouvoir, notamment avec les Régions, qui ont un rôle important à jouer dans le développement des industries culturelles et créatives.

En somme, même si aucune mesure spécifique n'est envisagée pour le secteur événementiel marchand, nous travaillons à une meilleure coordination des politiques

culturelles et économiques afin de préserver, à terme, l'équilibre et la vitalité de l'ensemble de l'écosystème culturel et événementiel.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je note votre dernière phrase. En effet, il y a bien là un maillage essentiel pour notre économie, bien que ces deux domaines ne fonctionnent pas de la même manière et méritent des attentions particulières. Il n'empêche qu'ils avancent ensemble: si l'un tombe, l'autre vacille.

Aujourd'hui, le secteur nous dit qu'il est esseulé, perdant de la visibilité et de la sécurité. Il regrette son propre manque de souffle, alors qu'il est dans son ADN d'en donner aux autres. En conséquence, nous attendons du gouvernement une réaction qui soit à la hauteur du problème. Il faut analyser la situation et anticiper. Nous vivons une drôle de période. Ce n'est la faute de personne. La crise de la Covid-19 et un tas d'autres événements nous ont conduits dans la situation actuelle.

Certes, les pertes d'emploi ne peuvent être compensées comme elles l'ont été durant la Covid-19, qui était une période de crise inédite. Cependant, je m'inquiète d'une dégradation qui mènerait, sur le long terme, à une situation similaire. Gardons l'œil ouvert. Je transmets ici la problématique perçue sur le terrain. Même s'il y a un équilibre au travers de la coordination entre niveaux de pouvoir – j'ai bien compris les efforts consentis par chacun de ces niveaux –, il faut rester vigilant. Ce que vit ce secteur s'apparente à une situation de crise qui perdure, et il n'y a rien de pire que de traîner des difficultés sur le long terme.

1.8 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Bien-être au travail dans le secteur culturel»

Mme Isabella Greco (PS). – Comme l'a écrit le journal *«Le Soir»* dans un article paru mi-octobre, «un budget, c'est bien, cependant cela ne constitue pas une politique culturelle». Même si ce n'est pas moi qui le dis, je pense également que parler de chiffres ne suffit pas à faire une politique culturelle.

L'article questionne le véritable projet de politique culturelle du gouvernement. Plusieurs chantiers sont en cours, au sujet notamment de la simplification administrative, de l'intelligence artificielle (IA), du financement public-privé et du bien-être au travail. Cependant, peu d'éléments concrets nous permettent aujourd'hui de mesurer l'avancement de ces priorités ou leur traduction effective sur le terrain.

La surenchère administrative constitue une lourde charge mentale pour les professionnels de terrain. L'arrivée en grande pompe de l'IA apporte son lot d'inquiétudes, de problématiques et d'inconnues: l'IA peut être autant une alliée qu'une menace, car nous ignorons comment elle va évoluer. Par ailleurs, la lourde problématique des violences sexistes et sexuelles (VSS) demeure une réalité au sein de tous les secteurs, dont celui de la culture. L'actualité de ces derniers jours

est accablante et les chiffres de la police fédérale sont glaçants à ce sujet! Nous devons apporter une réponse politique à ce phénomène.

Des interrogations subsistent au sujet de la précarité du statut d'artiste, de la pension, de la censure et du futur qui s'assombrit. Tous ces éléments sont des boulets accrochés aux pieds des artistes et des travailleurs du secteur culturel. Madame la Ministre-Présidente, vous vous êtes d'ailleurs positionnée en vous demandant si, aujourd'hui, notre écosystème culturel fonctionne encore de la meilleure manière possible pour créer, diffuser et assurer le bien-être de tous. Dans ce contexte, il importe que la politique culturelle relative au bien-être au travail soit lisible pour l'ensemble du secteur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il mettre en œuvre à court terme et à moyen terme pour alléger les charges administratives des opérateurs culturels et ainsi atténuer leur charge mentale, dans l'objectif d'améliorer leur bien-être au travail? Des actions sont-elles prévues quant à la prévention des VSS au sein du secteur culturel? Avez-vous dressé un plan d'action concernant le bien-être au travail dans sa globalité? Avez-vous des éléments plus concrets à nous communiquer?

À trois ans et demi de la fin de la législature, quels sont vos projets pour améliorer la rémunération des artistes, mieux soutenir la diffusion culturelle et renforcer l'accessibilité de la culture? Ces questions sont corsées, mais méritent d'être posées.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question me permet de préciser les actions menées par le gouvernement en faveur du bien-être au travail, de la simplification administrative et de la prévention des VSS dans le secteur culturel.

Dans le cadre du choc de simplification administrative, l'Administration générale de la culture (AGC) conduit un travail de *monitoring* des charges administratives fondé sur une approche de gestion du risque et de confiance envers les opérateurs. Trois pistes prioritaires sont envisagées: la simplification du rapport d'activités avec la possibilité, pour les opérateurs bénéficiant d'un indice de confiance élevé, d'être dispensé du rapport moral annuel; l'automatisation des tâches de recevabilité permettant de veiller à la complétude des dossiers et de réduire les charges administratives; l'allongement de la durée des reconnaissances, afin d'offrir davantage de stabilité aux opérateurs et de libérer du temps pour l'action culturelle. Ces mesures nécessitent certaines adaptations légales actuellement à l'étude.

Concernant la prévention des VSS, une formation pilote a été instaurée en 2022 avec l'ASBL Paye ton tournage et le collectif Elles font des films pour le secteur audiovisuel. Forte de cette expérience, l'AGC, par le biais de son Service des enjeux structurels transversaux (SECT), adapte ce dispositif aux secteurs de la

musique et des arts vivants. Une convention avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) est en cours de finalisation et une enveloppe de 25 000 euros est prévue pour le lancement du projet, à la fin de l'année 2025. Cette formation s'adressera tant aux travailleurs qu'aux employeurs et reposera sur trois axes: la sensibilisation, la prévention et la réaction face aux signalements.

En ce qui concerne le bien-être au travail, même si la compétence première relève des employeurs, l'AGC développe, en concertation avec les secteurs, des formations transversales et des outils pratiques pour améliorer l'organisation du travail et prévenir le mal-être. Parallèlement, la Chambre de concertation des arts vivants a remis un avis, intitulé «*Agir et soutenir*», formulant des recommandations aux niveaux fédéral, communautaire et sectoriel pour renforcer la prévention, simplifier les démarches et préserver les budgets. Je compte bien m'en saisir plus précisément.

Enfin, concernant le soutien à la création et à la diffusion, le gouvernement a veillé, pour 2026, à préserver les moyens destinés aux arts vivants, tant pour les aides ponctuelles que pour les aides structurelles de trois ans, soit le contrat-programme de mars 2026. Le gel temporaire de l'indexation en 2026 permettra de stabiliser le secteur tout en encourageant la mutualisation et la concertation entre les opérateurs. Par ailleurs, la préservation des moyens du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et la mise en œuvre du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Communauté française (décret «Diffusion») renforceront l'accès de tous les publics à la culture, notamment dans les territoires plus éloignés.

En résumé, ces actions conjuguent simplification, protection et soutien. Elles traduisent la volonté du gouvernement d'améliorer concrètement les conditions de travail, de prévenir les violences et de garantir la vitalité et l'accessibilité de la culture pour toutes et tous.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'étais bien consciente que votre réponse serait aussi dense que ma question, raison pour laquelle je prendrai le temps de relire tous vos propos ultérieurement.

Je note, en tous cas, qu'un travail est en cours au sujet des charges mentale et administrative, dans le but de simplifier le quotidien du monde culturel. Il s'agit là d'une très bonne chose.

Sans minimiser l'importance des autres éléments de votre réponse, la prévention des violences faites aux femmes mérite une attention particulière. Si toute violence doit être condamnée, il faut être conscient que les violences faites aux femmes s'inscrivent dans une logique de domination trop longtemps acceptée par notre société. Ce modèle de pensée mérite une déconstruction intensive et tout cela prend énormément de temps. Cela nécessite de lancer des projets de sensibilisation, de prévention et de réaction face aux violences, comme vous êtes en train

de le faire, notamment en collaboration avec l'IEFH, une infrastructure incontournable dans ce domaine.

Au même titre que l'enseignement, que les milieux sportifs, que les villes et les communes, la culture joue un rôle essentiel. À tous les niveaux, il est nécessaire de taper constamment sur le clou, car, quand le drame surgit, il est déjà trop tard. Une situation de ce genre s'est encore récemment produite dans une zone de police. C'est dire à quel point les violences faites aux femmes n'épargnent aucun domaine. Il est impératif de donner des moyens humains et financiers ainsi que les outils nécessaires pour prévenir ces drames.

J'ai entendu que des recommandations concernant le bien-être au travail avaient été formulées. Je suivrai l'évolution de ce dossier.

1.9 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) sous pression»

Mme Fadila Laanan (PS). – Le conclave budgétaire semble avoir préservé le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) du gel de l'indexation qui affecte l'ensemble du secteur culturel. Pourtant, je pense qu'il n'en est rien. En effet, la montée en puissance du PECA, initialement prévue sur cinq ans jusque 2030, est désormais lissée sur dix ans. Concrètement, cela signifie que le PECA ne sera doté que de 5,76 millions d'euros en 2026 au lieu des 6 millions attendus et qu'il n'atteindra son plein financement qu'en 2035, à hauteur de 7,64 millions d'euros.

Dans les colonnes du journal *«Le Soir»*, il est souligné que l'indexation est donc toute relative. C'est sans compter avec les différentes coupes structurelles qui seront imposées à tous les opérateurs et la non-indexation de leurs contrats-programmes. En effet, Madame la Ministre-Présidente, vous reprenez le dispositif prévoyant que, lorsque les limites budgétaires sont atteintes, l'indexation peut être supprimée.

Dès lors, j'anticipe le débat sur le budget qui se tiendra dans quelques jours. Confirmez-vous les montants et le calendrier précités pour le PECA? Quelle est la perte cumulée pour les opérateurs culturels par rapport à la trajectoire prévue sur l'ensemble de la période?

Ce lissage sur dix ans signifie-t-il que la mise en œuvre graduelle du dispositif est elle aussi ralentie? Si oui, comment? Cela signifie-t-il que le PECA devra couvrir davantage avec une enveloppe proportionnellement moins conséquente?

Dans tous les cas, quels seront les impacts sur la mise en œuvre du dispositif en milieu culturel?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Madame la Députée, votre question me donne l’occasion d’apporter plusieurs précisions importantes concernant le financement du PECA.

Tout d’abord, je ne confirme pas les montants que vous mentionnez, car ils sont inférieurs aux budgets effectivement dévolus au PECA. Les chiffres que vous citez proviennent de l’article 30 du décret du 13 octobre 2022 relatif au parcours d’éducation culturelle et artistique, qui fixe une trajectoire théorique. Or, dans les faits, les montants effectivement alloués sont supérieurs. En 2025, par exemple, le décret prévoyait un budget de 5,5 millions d’euros. Cependant le budget réel consacré au PECA s’élève à près de 6 millions d’euros. En 2026, non seulement ce montant sera indexé, mais il sera augmenté pour atteindre près de 7 millions d’euros.

Je tiens à le souligner: l’indexation a bien été préservée pour le PECA, précisément afin de garantir la poursuite de tous les projets déjà en cours. À ce montant indexé sont ajoutés des moyens supplémentaires pour permettre le développement de nouvelles actions. La trajectoire financière du PECA continue donc de progresser chaque année, à la fois par l’effet de l’indexation et par l’ajout de moyens complémentaires.

Certes, l’augmentation est un peu moins rapide que prévu initialement. Elle s’inscrit toutefois désormais dans une trajectoire plus longue qui vise à assurer la pérennité du dispositif et la stabilité des opérateurs culturels. Autrement dit, nous faisons le choix d’une montée en puissance soutenable et maîtrisée plutôt que de promesses intenable à court terme.

En 2025, le PECA a déjà permis de proposer près de 1,8 million d’expériences culturelles aux élèves. Notre ambition n’est pas seulement d’en faire toujours plus, mais de faire mieux, de garantir que chaque élève, où qu’il vive, ait accès à une offre diversifiée, de qualité et cohérente tout au long de sa scolarité.

Nous veillons aussi à ce que cette offre réponde aux besoins identifiés par le terrain. Par exemple, la promotion de la lecture reste une priorité, tout comme le développement de nouveaux dispositifs autour de l’intelligence artificielle afin d’outiller les élèves face aux transformations majeures du monde contemporain. Ces nouveaux dispositifs, qui verront le jour en 2026, viendront compléter l’offre existante du PECA.

Enfin, le rythme de déploiement du PECA tient aussi à une réalité concrète: la co-construction de nouveaux projets réellement pertinents avec les acteurs de terrain demande du temps. Le léger ralentissement de la croissance budgétaire permet justement de tirer les leçons des projets menés, d’évaluer leur impact et d’optimiser l’offre, sur le plan tant quantitatif que qualitatif.

En résumé, le PECA poursuit sa montée en puissance, son budget continue d’augmenter et son indexation est garantie. Notre cap reste inchangé: faire de

l'éducation culturelle et artistique un droit effectif pour chaque élève et un levier d'épanouissement, d'émancipation, de curiosité et de cohésion sociale.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il est rassurant de savoir que les montants réels sont différents de ceux publiés dans l'article du journal «*Le Soir*». Vous précisez qu'il y a une indexation, que l'on préserve les moyens et que la trajectoire progresse, bien qu'un peu au ralenti. Vous mettez également en évidence les actions menées dans le cadre du PECA et de la co-construction avec les autres partenaires. Ce sont des éléments positifs. Toutefois, le problème est que le PECA travaille avec d'autres partenaires culturels dont le budget pour 2025 est «staté» et sans indexation pour l'avenir. Il n'y aura donc aucun développement puisque les autres partenaires qui ne sont pas indexés voient leur budget diminuer. Je suis inquiète à ce sujet.

1.10 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Mise en œuvre des décisions de l'ajustement 2025 dans le secteur des centres d'archives privés»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de l'ajustement budgétaire de 2025, vous avez pris la décision de refinancer le secteur des centres d'archives privés pour un montant total de 572 000 euros par an, au prix d'économies compensatoires effectuées dans d'autres départements. Ce montant devait permettre de revaloriser la subvention de six opérateurs dans le cadre du décret du 12 mai 2004 relatif aux centres d'archives privées en Communauté française de Belgique. Parmi ces opérateurs figurent notamment Etopia et le Centre permanent pour la citoyenneté et la participation, censés bénéficier respectivement d'une augmentation de subvention de 225 000 euros et de 40 000 euros. Du moins, c'est ce que vous avez annoncé au sein de cette commission au mois de juillet dernier.

Ce refinancement a-t-il bien été mis en œuvre? Le subventionnement des six bénéficiaires a-t-il été opéré? Leur contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il été revu en conséquence?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Comme je l'ai déjà mentionné, le refinancement des centres d'archives constituait pour moi un élément primordial dans le cadre du budget ajusté 2025. Cet exercice budgétaire a permis de dégager des moyens pour le refinancement de huit centres d'archives, dont six centres privés: le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP), l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES), le Centre des archives du communisme en Belgique (CArCoB), l'ASBL Sauvegarde des archives industrielles, commerciales, ouvrières et minières (SAICOM), le Centre permanent pour la citoyenneté et la participation et Etopia. Les deux autres sont des centres d'archives concessionnaires: les Archives et musée de la littérature (AML) et le Mundaneum. Tous ces

centres ont bénéficié d'une revalorisation, y compris le Centre permanent pour la citoyenneté et la participation et Etopia. Les arrêtés ont été adoptés par le gouvernement et l'administration se charge de l'exécution de ceux-ci.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, d'après votre réponse, j'imagine que ce sera fini en 2026. Vous me confirmez que les budgets sont bien prévus pour cette année. Je vous remercie. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ces questions ultérieurement.

(M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, prend la présidence)

1.11 Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Non-indexation du secteur culturel»

M. Bruno Lefebvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez annoncé qu'il n'y aurait pas d'indexation des subventions relatives à divers pans du secteur culturel en 2026, afin de permettre une économie de 3,74 millions d'euros. Pour beaucoup d'opérateurs, les subventions couvrent des dépenses liées à l'emploi et au fonctionnement. Ils auront donc du mal à faire face à l'évolution de leurs coûts en 2026, d'autant qu'un dépassement de l'indice pivot est annoncé. Dans les secteurs socioculturels, la réalité est plus complexe, ceux-ci bénéficiant de trois types de subventions: les subventions permanentes, les subventions supplémentaires et les subventions aux activités ou au fonctionnement.

Madame la Ministre-Présidente, la non-indexation concerne-t-elle les trois types de subventionnement? Pourquoi avoir décidé d'appliquer cette disposition de la même manière dans les différents secteurs, alors que certains sont déjà sous-financés? Quelle est la logique sous-tendant cette décision?

Vous avez également affirmé réinstaurer l'indexation des subventions à partir de 2027. Pouvez-vous nous promettre aujourd'hui que cette décision ne sera pas revue d'ici là?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Le gel des indexations constitue une mesure non récurrente qui concerne uniquement l'année 2026, mais qui aura bien des effets structurels. Cette mesure est appliquée à l'ensemble des articles budgétaires (AB) soumis à l'indexation, à l'exception de ceux relatifs au secteur non marchand et au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

La logique qui sous-tend cette mesure transversale repose sur un principe de responsabilité collective et de solidarité dans un contexte budgétaire particulièrement difficile. Face à la nécessité de garantir l'équilibre des finances publiques, chacun est appelé à contribuer à l'effort commun dans un esprit d'équité et de proportionnalité.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le soutien structurel que la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte au secteur culturel, mais de préserver nos politiques culturelles au maximum tout en participant à l'effort général de maîtrise des dépenses publiques.

En optant pour un gel de l'indexation plutôt que pour une réduction directe des moyens octroyés, le gouvernement choisit la voie la plus équilibrée: permettre de limiter l'effet négatif sur les opérateurs de terrain tout en maintenant la viabilité financière de l'ensemble des politiques publiques.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous semblez confirmer que le gel sera uniquement appliqué en 2026. Selon les commentaires de la note technique du Comité de concertation qui évoque ce gel en 2026, on évoquerait un saut d'index sur les subventions pluriannuelles en 2026, 2027 et 2028. Vous comprendrez nos inquiétudes à ce sujet. Tout cela manque un peu de clarté et, en ce qui nous concerne, nous y reviendrons probablement dans les prochaines semaines.

(M. Bruno Lefèbre, président, reprend la présidence)

1.12 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Enquête “Tous lecteurs et lectrices demain?”»

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le Service général des lettres et du livre (SGLL) a lancé une concertation à propos de la lecture concernant le genre de la fiction. Cette concertation prend d'abord la forme d'une enquête, disponible en ligne jusqu'au 31 décembre 2025, en vue de l'élaboration de propositions concrètes pour sensibiliser les familles à la lecture de fiction en Fédération Wallonie-Bruxelles, à moyen et long terme. Composée de questions ouvertes, elle se développe en trois axes: le profil de la personne répondante, l'état des lieux de la lecture de fiction dans son environnement et ses propositions concrètes pour sensibiliser et accompagner les familles dans leur rapport à la lecture de fiction.

Cette initiative fait suite à la journée organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles le 20 octobre, qui avait pour objet la lecture en tant qu'enjeu de société et de santé et était intitulée «Coconstruisons le futur de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles». Cet événement a regroupé des partenaires des secteurs du livre et de la famille dans l'objectif d'établir une action de construction collective de pratiques de lecture de fiction.

L'enquête s'adresse aux personnes des secteurs du livre et de la lecture, de la culture, de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de la vie sociale, économique, politique, médiatique et, apparemment, à toute personne se sentant concernée par le sujet. Au vu du panel très diversifié et des profils très caractéristiques des répondants, les réponses des professionnels des secteurs précités seront-elles considérées distinctement par rapport à celles des autres répondants? Par

ailleurs, l'expérience nous apprend que c'est au travers du cadre familial que la lecture de fiction revêt son caractère essentiel et naturel dès l'enfance. Dès lors, de quelle façon intégrez-vous à l'enquête des informations concernant les cellules familiales plus directement qu'en passant par l'intermédiaire de structures professionnelles?

Après cette consultation, les réponses et propositions formulées devraient faire l'objet d'un suivi durant la première moitié de 2026 et le projet devrait se traduire en actions de sensibilisation et de mobilisation destinées aux familles à partir du mois de juillet 2026. Enfin, une évaluation est prévue en 2027. Quelle méthode appliquerez-vous au travail de prise en considération des réponses obtenues? Comment associez-vous les participants de l'enquête au reste de la dynamique? Pour ne rien vous cacher, je participerai moi-même à cette enquête.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, la journée de concertation autour des pratiques de lecture de fiction du 20 octobre 2025 a été l'occasion de lancer l'enquête «*Tous lecteurs et lectrices demain?*», qui s'adresse aux professionnels du livre et de la lecture, ainsi qu'à ceux d'autres secteurs tels que l'enfance, la santé et l'éducation. Cette enquête a pour objectif de recueillir des témoignages et des idées en s'appuyant sur l'expérience de ces professionnels dont l'activité est ponctuellement ou régulièrement liée aux familles. Elle cherche à comprendre quelles actions autour du livre et de la lecture sont déjà entreprises auprès de ce public et, lorsqu'elles n'existent pas encore, la manière dont ces professionnels pourraient intégrer la dimension du livre et de la lecture dans leurs pratiques. L'idée est d'identifier, depuis leur zone d'expertise, ce qui devrait être tenté, amélioré, développé ou abandonné.

La publication des réponses obtenues est attendue pour la fin de l'année 2025; celles-ci seront traitées et analysées par le SGLL et les résultats de cette analyse seront affinés et enrichis par une série de rencontres et d'échanges avec des professionnels sur le terrain. Dans un second temps, j'ai formulé le souhait que soit engagée une vaste enquête auprès du grand public et des familles au sens large, qu'elles soient traditionnelles, recomposées ou choisies, afin de mieux cerner leurs pratiques de lecture, leurs habitudes et les freins rencontrés par les enfants et les jeunes dans leur rapport à la lecture. Cette enquête nécessitera une méthode spécifique s'appuyant sur des expertises et pourra également être mise en perspective avec des données issues d'autres études, notamment l'enquête «*Parlons enfance*» de l'ONE.

L'administration me fera prochainement parvenir des propositions concrètes sur la méthode de cette enquête, ainsi qu'un échéancier prévisionnel et la composition d'un comité de pilotage chargé de superviser l'ensemble de la réflexion et de la concertation autour des pratiques de lecture, ce qui inclut à la fois les volets

professionnel et «grand public» de l'enquête. La communication finale sur les deux enquêtes sera organisée au mois de juin 2026, dans un format permettant une valorisation publique et institutionnelle des enseignements recueillis. Une telle initiative permettra, à terme, de dessiner un paysage des pratiques de lecture au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les contributions des répondants, professionnels ou non, et, surtout, les analyses qui en seront faites permettront de dégager des pistes d'actions de sensibilisation et de promotion de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je voudrais souligner l'importance de telles enquêtes, notamment parce qu'elles permettent d'aller à la rencontre des différentes parties prenantes, dont les familles, pour obtenir par la suite des propositions concrètes. De plus, cette démarche correspond parfaitement à la Déclaration de politique communautaire (DPC). Pour ma part, je considère que l'enquête «*Tous lecteurs et lectrices demain?*» comme une bibliothèque solide, tandis que le refinancement du secteur du livre, tel que prévu dans la DPC, en constitue les murs et étagères. Le soutien à la parentalité et l'enseignement précoce, quant à eux, assurent que les enfants reçoivent les clés du bâtiment dès le plus jeune âge. Enfin, l'évaluation continue agit comme un audit régulier pour s'assurer que l'agencement intérieur répond bien aux besoins des usagers de ladite bibliothèque. En conclusion, je suis curieux de découvrir les résultats de l'enquête du SGLL et les mesures que nous pourrions instaurer. Je pense que nous sommes sur la bonne voie.

1.13 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Poursuite du soutien à l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles?»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, au mois d'avril dernier, je vous interrogeais sur le dispositif de soutien à l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles. À cette occasion, vous m'indiquiez qu'à l'issue de l'appel à candidatures lancé par votre administration, plusieurs dossiers avaient été retenus. Identique à celle des années précédentes, l'enveloppe budgétaire de 950 000 euros allait ainsi permettre de financer, en 2025, l'engagement de 26 équivalents temps plein (ETP) répartis dans 30 associations. Il en va en l'occurrence d'un soutien pour deux ans à l'engagement de jeunes travailleurs et qui relève des politiques culturelles.

Dès lors, me confirmez-vous que les 26 ETP annoncés ont été engagés et financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2025? Ce soutien est-il bien accordé pour une période de deux ans et couvre-t-il donc 2026? Sur le site de l'Administration générale de la culture (AGC), on peut lire qu'aucun nouvel appel n'est prévu à ce stade. Cela signifie-t-il que vous comptez ne pas maintenir le dispositif dans les années à venir, malgré les obligations créées par le cadre légal en vigueur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Sur les 26 ETP annoncés, 25,5 ont effectivement été engagés. En effet, l'une des 30 ASBL sélectionnées a renoncé à percevoir la subvention qui lui avait été accordée pour un demi-ETP. Conformément à ce que prévoit le décret du 13 octobre 2022 visant à soutenir l'engagement de jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles, le soutien est octroyé sur une période de deux années. La Communauté française et les bénéficiaires concluent une convention d'une durée de 24 mois. Ces conventions ont démarré le 1^{er} avril dernier et courent donc jusqu'au 31 mars 2027. Il s'agit d'un appel biennal; aucun appel n'est donc prévu pour 2026.

Par ailleurs, le gouvernement, en sa séance du 14 novembre dernier, a pris la décision de mettre un terme à cette politique. Le décret susmentionné est le fruit du remaniement de la politique relative à la convention de premier emploi (CPE). L'administration nous a fait part de multiples difficultés liées à ce dispositif. Par exemple, la difficulté, pour certaines associations, à recruter le profil recherché compte tenu des critères du décret. Évoquons encore les départs des travailleurs pendant la durée de la convention, obligeant les ASBL à réengager, parfois en cascade, de nouveaux travailleurs et à multiplier les contrats courts, afin de justifier un maximum de semaines d'occupation du poste subventionné. L'an passé, plusieurs associations m'ont déjà demandé par quel procédé passer pour ajuster les préavis des jeunes concernés, étant donné l'instabilité de ces contrats. Par ailleurs, au vu du caractère déterminé de la durée de l'emploi, ce dispositif ne peut être pérennisé, ce qui peut mettre en difficulté la continuité des projets.

Je tiens à préciser que les conventions en cours iront effectivement à leur terme et que la fin de cette politique est prévue après le 31 mars 2027.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez indiqué que le dispositif ne serait pas reconduit après 2027. Cela signifie qu'il serait simplement maintenu jusqu'à cette date, sans être relancé, en raison des difficultés que vous venez d'évoquer. Vous vous doutez que je ne partage absolument pas votre position, et ce, pour toutes les raisons que j'ai développées dans ma question, notamment l'importance d'inclure les jeunes dans les secteurs publics en question.

Aujourd'hui, nous attaquons les jeunes de front avec l'augmentation du minerval, avec la remise en cause de l'accès gratuit aux académies, avec l'évolution du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Alors qu'aucune mesure n'est prise pour lutter contre la précarité à laquelle nos jeunes sont confrontés, vous prenez la décision de ne pas pérenniser un dispositif très important pour eux. Ce n'est pas un simple mécanisme auquel vous mettez fin: c'est une génération que vous sacrifiez.

J'entends les difficultés: le but n'est pas de maintenir un décret qui n'est pas entièrement efficace. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un décret rencontre des obstacles qu'il faut supprimer l'action qu'il portait. S'il a été établi, c'est parce qu'il répondait à un besoin exprimé sur le terrain. Nous devons adapter le décret, créer un groupe de travail avec les personnes et associations concernées qui ont vécu des difficultés, en vue d'améliorer le dispositif. Mais l'annuler purement et simplement, ce n'est pas faire preuve de créativité politique et ce n'est certainement pas répondre aux besoins réels des jeunes. Les jeunes sont notre avenir et leur offrir des perspectives est essentiel. Je suis très déçue par votre réponse.

1.14 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Risques de dés-humanisation de la traduction à l'ère de l'intelligence artificielle»

Mme Fadila Laanan (PS). – Les récentes innovations dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) bouleversent profondément le champ de la traduction et de l'interprétation. Oreillettes capables de traduire en direct, plateformes comme Zoom et YouTube intégrant des traductions automatiques, ou encore lunettes connectées affichant des sous-titres instantanés: autant d'outils qui laissent penser que la machine pourrait un jour remplacer l'humain dans l'art de comprendre et de transmettre les langues. Certains responsables politiques, comme le chancelier allemand Friedrich Merz, vont jusqu'à affirmer que nous n'aurons plus besoin d'interprètes à moyen terme.

L'utilisation des outils d'IA pose toutefois de nombreuses questions. Tout d'abord, les algorithmes peinent encore à restituer le sens des propos et la subtilité linguistique. Ensuite, les nouvelles technologies privilégient les langues les plus parlées, au détriment des langues minoritaires et de la diversité culturelle et linguistique. Enfin, la fiabilité de la traduction est capitale dans les contextes diplomatiques, médicaux ou judiciaires, où une mauvaise traduction pourrait avoir des conséquences très graves.

Face à cette évolution rapide, il semble essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne sur le rôle que doivent conserver les traducteurs et interprètes humains. Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre analyse de l'impact des technologies d'IA sur la transmission linguistique et culturelle au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Envisagez-vous de prendre des initiatives visant à préserver la qualité, la diversité et la dimension humaine du travail de traduction dans les secteurs culturel, éducatif et audiovisuel? Compte tenu de la place centrale de la langue dans la création et la circulation des œuvres, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle encourager une réflexion éthique et artistique sur l'usage de l'IA dans la traduction, et ce, afin d'éviter toute uniformisation culturelle?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Madame la Députée, les récentes avancées en matière d’IA – ou plutôt d’interactions algorithmiques – ont des conséquences dans tous les domaines. La traduction et l’interprétation ne font pas exception. Ces avancées ouvrent des perspectives inédites en termes d’accès à la connaissance, d’appui à la création, de diffusion des œuvres, et même d’inclusion. Mais elles bouleversent aussi le paysage créatif et fragilisent l’équilibre économique d’un secteur dans lequel la valeur repose sur la création humaine. Certaines professions vont évoluer en profondeur, ce qui rend la formation continue et la reconversion indispensables. Cela suppose non seulement de renforcer les compétences numériques des traducteurs et interprètes, mais aussi des professionnels de la culture et des citoyens.

S’adapter suppose un effort collectif pour trouver des solutions souples dans un monde où tout va très vite. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur l’expertise de nombreuses Chambres de concertation. Certaines d’entre elles ont déjà pris des initiatives. La Chambre de concertation des écritures et du livre et la Chambre de concertation du cinéma ont adopté une charte sur l’utilisation responsable de l’IA. Cette charte pose les bases d’une conception et d’un usage des outils de l’IA respectueux de la création humaine et du cadre légal existant. Il s’agit d’un ensemble de principes approuvés à l’unanimité par les fédérations professionnelles de ces deux secteurs: la responsabilité individuelle et collective, la transparence, l’authenticité, le respect des lois, la recherche de productivité, le partage des gains et l’apprentissage collectif.

Concernant la traduction littéraire, le Service général des lettres et du livre (SGLL) coordonne actuellement un programme de soutien à l’extraduction, c’est-à-dire la traduction du français vers une langue étrangère, afin de favoriser le rayonnement international de nos œuvres. Ce programme permet de rémunérer des traducteurs expérimentés et garants d’une traduction de qualité. Aujourd’hui, de nombreuses traductions techniques sont réalisées avec l’assistance de l’IA, mais les traducteurs littéraires utilisent aussi certains outils numériques pour obtenir une première version brute, qu’ils retravaillent ensuite, ou pour orienter la traduction de termes en tenant compte des spécificités culturelles des langues concernées. Ces choix relèvent d’un véritable travail d’auteur, puisque les traducteurs sont reconnus comme tels, même si cette qualité reste parfois invisibilisée.

Dans le cadre des résidences de traduction organisées par Passa Porta à Seneffe, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des rencontres sont régulièrement organisées entre traducteurs et auteurs. Elles permettent de confronter des options de traduction à la vision de l’auteur. Grâce à de telles initiatives, la Fédération Wallonie-Bruxelles s’assure de la dimension littéraire des traductions qu’elle soutient et encourage.

Enfin, sachez que le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) pilote actuellement une étude financée par la Région wallonne et portant sur l'impact de l'IA sur les métiers de la création. Les résultats seront disponibles fin 2025 et nous offrirons des clés précieuses pour accompagner les évolutions futures et soutenir au mieux les professionnels concernés.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vos réponses sont très satisfaisantes.

J'espère que nous relancerons les auditions sur l'IA au sein de cette commission. Nous avons organisé des auditions sur l'IA lors de la précédente législature, mais ce secteur évolue tellement rapidement, et les implications ont tellement de conséquences dans tous les domaines, qu'il serait intéressant de refaire le point avec des spécialistes.

1.15 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Médiathèque Nouvelle: désinformation et absence de concertation»

1.16 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Désinformation et méthodes indignes vis-à-vis des travailleuses et travailleurs de la Médiathèque Nouvelle»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, les syndicats SETCa et CNE (Centrale nationale des employés) ont publiquement dénoncé la désinformation et les méthodes indignes qu'ils attribuent à votre cabinet dans le dossier de la Médiathèque Nouvelle.

Ils contestent la décision de votre cabinet, prise lors du conclave budgétaire d'octobre, de ne pas renouveler le contrat-programme de cette institution. Ils jugent que cette décision a été prise sans véritable concertation réelle et qu'elle est fondée sur des inexactitudes, approximations et contre-vérités avancées lors de la réunion du 4 novembre 2025 de la commission de l'Enfance. Pour rappel, c'est votre collègue Yves Coppieters qui a lu votre réponse à cette occasion.

Cette décision met fin à près de 70 ans d'histoire culturelle, plonge 55 travailleuses et travailleurs dans une incertitude totale, et a déjà conduit à l'ouverture d'une procédure «Renault». Les syndicats qualifient cette situation de «violence institutionnelle rare» et dénoncent une «posture inhumaine», pointant le paradoxe d'un gouvernement qui demande à ces personnes de continuer à travailler jusqu'en 2027 tout en déclarant publiquement que leur mission «n'a plus de raison d'être».

Derrière les chiffres, ce sont des femmes et des hommes qui subissent aujourd'hui les conséquences d'une décision brutale, prise dans des conditions qui interrogent

le respect du dialogue social, de la transparence du processus décisionnel et de la considération due au personnel culturel d'une institution publique reconnue.

Dès lors, comment justifiez-vous la manière dont cette décision a été prise, alors que les syndicats affirment qu'aucune concertation réelle n'a eu lieu et que des informations fausses auraient été présentées en commission le 4 novembre dernier? Comment vous justifiez-vous quant à cette accusation de «désinformation» transmise par la presse et les syndicats, et comment comptez-vous rétablir la transparence et la vérité sur les motifs réels de cette fermeture? Peut-être aurons-nous les réponses aujourd'hui.

Comment expliquez-vous que l'on puisse demander à 55 agents de poursuivre leur mission pendant encore deux ans, tout en niant publiquement la valeur de leur travail et l'utilité de leur institution? D'ailleurs, puisqu'on leur demande encore de travailler deux ans, comment comptez-vous procéder vis-à-vis des préavis? Vous savez que ce personnel a une existence longue et donc des préavis très importants. Comment entendez-vous faire payer des salaires pendant encore deux ans, ainsi que les indemnités liées aux préavis des employés concernés?

Enfin, face à cette crise de confiance et à l'émotion légitime que suscite la disparition annoncée d'une institution culturelle majeure, envisagez-vous de suspendre la décision afin de permettre une évaluation contradictoire indépendante et une véritable consultation des représentants du personnel?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez pris la décision brutale de fermer la Médiathèque Nouvelle et de licencier ses 55 travailleurs et travailleuses. Ces derniers et leurs familles sont toujours sous le choc de la nouvelle, tant sur le fond que sur la forme. D'autant plus que vous n'avez toujours pas eu un seul mot d'empathie à leur égard. Vous qui avez pourtant promis de ne pas toucher à la culture, vous jetez à terre septante années de culture, des collections inestimables et des emplois de passionnés qui n'ont cessé de se réinventer au fil des différentes restructurations.

La semaine dernière, par l'intermédiaire du ministre Coppieters, vous avez répondu à des questions concernant ce dossier. Votre réponse ne nous a ni rassurés ni convaincus et elle a visiblement choqué les syndicats qui, dans un communiqué publié le 6 novembre dernier, vous accusent de mener une campagne de désinformation pour justifier une décision «prise sans concertation». Ils disent également qu'à l'occasion de cette commission vous avez avancé des «inexactitudes, approximations et contre-vérités» et qualifient la situation de «violence institutionnelle rare»; les mots sont forts.

En conclusion de leur communiqué, ils exigent trois éléments: une réouverture immédiate d'un dialogue structuré entre le cabinet et les représentants des travailleurs; la suspension de la décision de non-renouvellement du contrat-programme, dans l'attente d'une évaluation contradictoire et publique; et le respect

de la dignité du personnel et des conditions humaines de travail jusqu'à la fin de la période couverte par le contrat actuel.

Dès lors, que répondez-vous aux syndicats qui vous accusent de mener une campagne de désinformation et parlent d'inexactitudes, d'approximations et de contre-vérités dans la réponse que vous avez apportée par le biais de M. Coppieters, le 4 novembre dernier?

Pour notre part, nous avons relevé plusieurs problèmes. À la question de savoir si la Médiathèque Nouvelle assure une mission unique non couverte par d'autres opérateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous répondez non dans la presse. Or, nous avons en notre possession un rapport de votre propre administration qui contredit votre affirmation et montre que les missions de la Médiathèque Nouvelle sont aussi essentielles qu' uniques.

Dans cette même réponse du 4 novembre, vous avez présenté la Médiathèque Nouvelle comme un modèle dépassé. Je vous invite à consulter les réseaux sociaux de cette structure; vous y constaterez que les activités de cet opérateur ainsi que ses missions ont vraiment évolué par rapport aux années nonante. Se pose également la question de la préservation des collections, qui font la richesse de la Médiathèque Nouvelle. Nous nous étonnons que vous décidiez du devenir de ces collections, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'en est pas propriétaire.

Enfin, vous avancez l'idée que d'autres opérateurs reprennent la gestion de ces collections, mais vous ne précisez toujours pas quel budget vous débloquentez pour en assurer la pérennisation, que ce soit par le biais de la Cinémathèque royale de Belgique ou de la Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles (SONUMA). Encore une fois, nous ne comprenons donc pas pourquoi vous prévoyez de fermer la Médiathèque Nouvelle, mettant quelque 50 travailleurs et travailleuses à la porte, sans aucune perspective d'avenir. Nous espérons que vous préserverez ces collections. Le cas échéant, vous devrez débloquenter des budgets malgré tout, mais vous aurez perdu l'expertise de ces travailleurs et travailleuses qui auront perdu leur emploi.

Que répondez-vous aux syndicats qui remettent en cause vos méthodes de travail et parlent de posture inhumaine, de décision prise sans concertation, au mépris du personnel et du dialogue social et de violence institutionnelle rare? Que répondez-vous aux trois exigences – susmentionnées – que formulent les syndicats?

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai posé exactement les mêmes questions voici deux semaines. C'est alors M. Coppieters qui y a répondu à votre place. J'ai décidé de ne pas les réintroduire pour la réunion de ce jour, car il me semble pour le moins curieux de poser deux fois les mêmes questions. J'écouterai attentivement vos réponses, mais il serait étonnant qu'elles diffèrent de celles apportées par M. Coppieters.

M. le président. – Madame Cremasco, vous avez le droit d'intervenir pour une question de procédure, mais pas pour interpellier la ministre-présidente.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Il s'agissait surtout d'une question de procédure, Monsieur le Président.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Mesdames les Députées, vous parlez de violences et je le comprends: perdre son emploi est toujours une épreuve. Je ne minimise pas la situation des 55 personnes concernées. Je sais évidemment que derrière ces chiffres, il y a des individus, des familles, des parcours, des engagements, des vies et un profond attachement aux missions de la Médiathèque Nouvelle.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, c'est une décision difficile qui n'a pas été prise à la légère et que le gouvernement assume. Je ne vais pas revenir sur l'historique de l'opérateur, que j'ai longuement expliqué lors de la précédente réunion de commission. Je veux simplement rappeler que cette décision n'est pas une rupture, mais la continuité d'un travail engagé depuis plusieurs années et par plusieurs de mes prédécesseurs. Nous parlons d'un opérateur fragilisé par les transformations profondes des pratiques culturelles.

Je remarque d'ailleurs que beaucoup de regrets exprimés sur l'arrêt de la Médiathèque Nouvelle concernent le passé. Je fais ici notamment référence à la pratique de l'emprunt et de la découverte de titres musicaux ou cinématographiques. Ces usages ont changé. Aujourd'hui, les citoyens accèdent à ces contenus autrement. La nostalgie est compréhensible, mais elle ne peut guider nos choix pour l'avenir. Notre responsabilité est de soutenir des projets qui touchent véritablement les publics d'aujourd'hui et de demain.

Concernant les accusations de fausses informations qui auraient été présentées en commission, j'ai pris connaissance du communiqué de presse des syndicats, mais je ne sais pas de quoi il s'agit exactement, vu le contenu dudit communiqué. S'il s'agit du fait qu'il n'y a pas eu de concertation préalable avec l'opérateur, je souhaiterais rappeler qu'une rencontre a bien eu lieu avec la direction de la Médiathèque Nouvelle avant l'annonce d'une décision gouvernementale. Je rappelle également que la décision a été prise lors du conclave budgétaire, exercice qui impose la confidentialité. J'ai pris la liberté de lever cette confidentialité dès le 1^{er} octobre, alors que le conclave n'était pas encore terminé, pour informer la direction de la Médiathèque Nouvelle des réflexions en cours. Je remercie d'ailleurs la directrice, la sous-directrice et le président du conseil d'administration pour leur discrétion lors de ces échanges.

Pour votre parfaite information, sachez qu'une nouvelle rencontre – la quatrième – se déroulera le 26 novembre prochain au cabinet avec la direction et le président de la Médiathèque Nouvelle. Cela permettra entre autres d'aborder

sereinement la phase de transition et la question du patrimoine. Concernant les prestations et les préavis, j'insiste sur le fait que les revendications syndicales doivent se tenir dans les lieux dédiés, en concertation avec la direction, le conseil d'administration et les organisations syndicales. Conformément au droit du travail, cette concertation ne doit pas se faire au niveau du cabinet.

Pour conclure, je tiens à répéter que je comprends l'émotion et la difficulté de ce moment, mais notre responsabilité collective est de garantir une politique culturelle adaptée aux réalités d'aujourd'hui et de demain. C'est un choix de cohérence budgétaire et structurelle, un choix de responsabilité.

Mme Fadila Laanan (PS). – Votre réponse, qui a été lue par M. Coppieters à qui je ne fais aucun reproche, faisait état d'une décision assumée. Mais la manière dont cela a été dit a choqué. Cela montrait le peu de considération portée à ces 55 travailleuses et travailleurs.

Évidemment, il n'y a pas que des nostalgiques qui se désolent de la fin de Médiathèque Nouvelle. Il y a encore énormément de personnes qui recherchent les supports physiques. Parce que tout n'existe pas sur les plateformes, qui changent de contenus en fonction de l'évolution de la culture. Il faudra d'ailleurs discuter du transfert de ce patrimoine. Par ailleurs, nous avons évoqué des rapports de votre administration – notamment celui du Service général de l'inspection de la culture (SGIC) – qui remettent en question l'idée que cet opérateur n'a plus de raison d'être. Ce n'est pas vrai. D'ailleurs, nos amis flamands conservent cet acteur et continuent à le soutenir. Nous, nous y mettons un terme sans avoir vraiment réfléchi aux conséquences.

Vous avez rencontré la direction et le président de la Médiathèque Nouvelle à plusieurs reprises, ce qui est normal. Mais cette rencontre avec les syndicats et les travailleurs est tout aussi essentielle. Il faut montrer de l'empathie et de la bienveillance envers eux. Enfin, je n'ai pas eu de réponse de votre part concernant les deux années de subventionnement. Mais que faire en 2027? Et après? Dans quel budget les préavis sont-ils prévus? Ils représentent un coût certain. Je vous invite à avoir un dialogue le plus rapidement possible avec la direction, la présidence et les représentants des travailleurs afin de leur éviter une catastrophe plus grande encore que celle liée à leur perte d'emploi.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, effectivement, il est très dur de perdre son travail, d'autant plus à l'heure actuelle, face aux mesures antisociales des gouvernements formés par le Mouvement réformateur (MR) et Les Engagés à ce niveau de pouvoir et aux autres. On sait à quel point vous vous en prenez à tous les travailleurs, les travailleurs qui se retrouvent sans emploi. Dans le cas de la Médiathèque Nouvelle, 55 employés vont perdre le poste qu'ils occupaient depuis dix, quinze, vingt ans. Ils savent qu'il sera très dur de retrouver un emploi, certainement dans un secteur attaqué de toutes parts.

Vous dites que vous allez enfin rencontrer les représentants de la Médiathèque Nouvelle. Vous avez déjà reçu la direction de la structure une fois. Cela étant, il nous revient qu'il n'y a pas de dialogue possible. Cela vaut d'ailleurs pour tous les ministres de votre gouvernement: les travailleurs et travailleuses et leurs représentants, mais aussi les directions, rencontrent les ministres en charge, mais il n'y a aucune écoute, aucune prise en considération de leur avis. Vous décidez des coupes budgétaires qui auront un impact terrible dans le secteur de la culture notamment, sans jamais entendre ce qu'ils ont à vous dire.

Les représentants de la Médiathèque Nouvelle ont parlé de violence institutionnelle. Cette accusation n'est ni neuve ni anodine; elle concerne la manière dont vous fonctionnez, Madame la Ministre-Présidente. Nous espérons sincèrement que, lorsque vous rencontrerez les employés concernés, vous leur témoignerez le respect qu'ils méritent et leur apporterez des réponses sur les contre-vérités que vous avez avancées eu égard à l'avenir des collections – dont la perte serait inestimable – et à celui des emplois. La Médiathèque Nouvelle et ses travailleurs ont accumulé une expérience qui peut encore être mise au service des gens en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mettre un terme à la mission unique de cette structure n'a donc aucun sens.

J'espère que vous répondrez aux interrogations et revendications des acteurs concernés, que vous ne continuerez pas à détruire une institution culturelle telle que celle-là. C'est la première à tomber, d'autres suivront sans doute du fait de vos coupes budgétaires. Pour le moment, au sein de cette commission, nous parlons beaucoup de destruction de la culture, mais nous n'avons toujours pas parlé de ce que la ministre de la Culture allait mettre en avant comme projet positif pour l'accès à la culture et le maintien des métiers des travailleurs et travailleuses du secteur.

1.17 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Investir dans l'art en Belgique: soutenir la création, valoriser le marché et encourager la démocratisation culturelle»

M. Guillaume Soupert (MR). – Le marché de l'art en Belgique reste un secteur dynamique, malgré une baisse en valeur des ventes de 12 % en 2024. Nous avons d'ailleurs appris une bonne nouvelle: le nombre de transactions a augmenté de 3 %, preuve que les collectionneurs sont de plus en plus nombreux et diversifiés que jamais. La Belgique dispose d'un solide réseau de galeries, de maisons de vente et de foires, surtout à Bruxelles, Anvers et Namur, mais le numérique prend également de l'ampleur et attire une nouvelle génération d'investisseurs, puisque près d'une vente sur cinq se fait désormais en ligne.

Avant 2025, l'organisation de la TVA était complexe, mais depuis cette année, un taux unique de 6 % s'applique à toutes les ventes d'œuvres d'art. Il en résulte une plus grande simplicité et une meilleure compétitivité pour notre marché. Par ailleurs, le marché de l'art n'est pas qu'une affaire de culture; c'est aussi un

moteur économique pour la Wallonie et Bruxelles. Il crée des emplois qualifiés, valorise les métiers d'art et renforce le rayonnement international de nos artistes.

Madame la Ministre-Présidente, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle concrètement ce secteur aujourd'hui? Quels sont les incitants fiscaux ou soutiens prévus pour encourager les particuliers et les entreprises à investir dans l'art, notamment en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral? Quel rôle le numérique joue-t-il dans cette stratégie? Quelles actions comptez-vous mener pour former les futurs collectionneurs et renforcer la confiance dans ce marché?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, depuis le début de l'année 2025, le marché de l'art est effectivement devenu plus compétitif grâce à l'application d'un taux de TVA de 6 % sur toutes les ventes d'œuvres d'art. Cependant, cette stimulation économique de ce secteur ne doit pas occulter ce qui précède tout acte de mise en marché ou d'investissement dans l'art: l'acte de création.

C'est à ce stade initial que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend s'engager en agissant en faveur des artistes, des institutions et des associations qui contribuent à la vitalité de la création contemporaine dans le secteur des arts visuels, plastiques et numériques. Cet engagement se traduit concrètement par l'instauration de dispositifs d'aide et de soutien variés tels que des bourses, l'accompagnement de projets et des appuis structurels aux lieux de création et de diffusion. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques, qui organise les actions concernant les secteurs des arts plastiques et des arts numériques.

Près de 200 projets sont soutenus annuellement et plus d'une cinquantaine d'opérateurs, tels que des centres d'art, des musées, des centres culturels, des collectifs et autres organisations culturelles sans but lucratif, bénéficient d'un accompagnement par le biais de conventions ou de contrats-programmes gérés par la Direction des arts plastiques contemporains, qui veille à ce que toutes les initiatives favorisent la rencontre entre les œuvres et le public. À quelques rares exceptions près, d'ailleurs très encadrées, les opérateurs soutenus ne procèdent donc à aucune transaction ou vente directe. Néanmoins, le soutien public participe pleinement au développement du marché de l'art dans la mesure où il aide les artistes, notamment les artistes émergents, dans le développement de leur carrière, bien souvent avant qu'ils ne bénéficient de l'accompagnement éventuel d'une galerie à visée commerciale. De la même manière, la logique de valorisation de la création en Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement à l'occasion des très nombreuses expositions nationales et internationales, peut influencer à la hausse la cote des artistes et stimuler, à terme, le marché privé.

Pour terminer, je tiens à mentionner les actions en faveur du mécénat menées par l'association Prométhéa, soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette

dynamique de rapprochement entre les mondes de l'entreprise et de la culture permet également de soutenir la création. Je compléterai encore ma réponse en évoquant le travail en cours au sein de la Chambre de concertation des arts plastiques concernant la filière du secteur; je serai évidemment attentive aux recommandations qui ressortiront de ce travail.

M. Guillaume Soupart (MR). – Le marché de l'art est effectivement à la croisée des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'État fédéral, qui est responsable du soutien fiscal que nous avons évoqué. Il est également important que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutienne la création et permette la rencontre entre les artistes et le public, mais il ne faut pas oublier que l'art peut aussi se développer grâce aux financements que les artistes tirent de leurs créations. Il faut garder à l'esprit que le marché de l'art reste important pour notre entité et qu'il ne faut pas toujours dépendre de l'argent public pour créer et être artiste en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.18 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Adaptations des langues régionales»

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment publié une brochure à propos des néologismes wallons. L'objectif de cette démarche est de faciliter l'usage de la langue wallonne au quotidien en accompagnant le processus d'adaptation des langues régionales aux réalités actuelles.

Depuis 2015, le concours de néologismes «*Bate di noumots*» est organisé en mai lors de la Fête aux langues de Wallonie. À la suite de la dixième édition de celui-ci – qui s'est tenu à Namur le 24 mai 2025 –, l'Administration générale de la culture (AGC) a diffusé une brochure reprenant les néologismes issus des éditions 2015-2025 de son concours, compilés par un comité scientifique d'experts en linguistique. De nouveaux mots sont ainsi proposés afin d'éviter l'arrivée d'anglicismes dans la langue wallonne, comme c'est déjà le cas en français pour désigner des objets ou concepts du quotidien.

Si la brochure est disponible gratuitement en téléchargement sur le site du Service général des lettres et du livre (SGLL), il est aussi possible de la recevoir gratuitement en version papier par simple demande effectuée par courriel.

Confirmez-vous un coût maîtrisé, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'élaboration, de la production et de la distribution de cette brochure événementielle? En tenant compte du nombre de demandes de cette brochure à l'année, comment jugez-vous son intérêt pratique? Outre cette brochure, qui ne gage pas de la réalisation des objectifs liés aux langues régionales, comment travaillez-vous à identifier et à compléter ceux-ci? Avec quels représentants du secteur des langues régionales collaborez-vous pour ce faire?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, votre question met en lumière une initiative originale autour des langues régionales. La brochure «*Noûmots walons*», consacrée aux néologismes, est une publication numérique réalisée par l'administration sans recours à un prestataire externe. À ce jour, elle a été téléchargée 89 fois. M. Dolimont et moi-même avons d'ailleurs participé à une petite vidéo concernant ces néologismes wallons.

Le Service des langues régionales endogènes (SLRE) a également reçu 34 demandes pour une version papier, principalement de personnes animant des cours ou des tables de conversation. Des exemplaires ont aussi été diffusés par certains rédacteurs par l'intermédiaire des associations comme Èl Môjo dès Walons, à Charleroi, ou Les Rêlis Namurwès à Namur.

Consciente que le public intéressé par ces langues est souvent attaché au support papier, l'administration a lancé un tirage de 200 exemplaires, réalisé en interne par l'imprimerie du ministère. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact global de cette publication, mais son lancement a bénéficié de la dynamique des Fêtes de Wallonie. Fait intéressant, la majorité des demandes proviennent de personnes qui n'étaient pas en contact avec les SLRE auparavant, ce qui montre un intérêt nouveau pour cette thématique.

Concernant les priorités dans la défense et la promotion des langues régionales, elles s'appuient sur les avis du Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques. Dans son avis du 28 mars 2024, le Conseil a proposé un plan d'action ambitieux pour renforcer la présence des langues régionales dans sept domaines: la formation, la recherche, l'édition, les arts vivants, les médias et l'audiovisuel, le domaine juridique et administratif et enfin l'aménagement linguistique. Ce plan décline 20 objectifs et 50 actions concrètes, qualifiés par le Conseil comme «indispensables à mettre en œuvre rapidement». L'administration travaille en étroite concertation avec les experts du Conseil et avec deux associations reconnues comme fédérations professionnelles: la Société de langue et de littérature wallonnes et Èl Môjo dès Walons.

En conclusion, cette brochure est un bel exemple des efforts déployés pour valoriser les langues régionales en Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'elles continuent à occuper une place vivante dans la société.

M. Grégory Chintinne (MR). – L'initiative est intéressante et mérite d'être davantage connue. J'ai voulu profiter d'une question parlementaire pour la mettre en lumière. La brochure est téléchargeable, ce qui permet de constater que le wallon est une langue bien vivante. Tous les nouveaux termes y sont traduits. J'invite tous mes collègues à la découvrir, car la lecture est assez rigolote.

Je suis un peu déçu du nombre de demandes pour la version papier de la brochure. Toutefois, il existe peut-être une opportunité de toucher de nouvelles personnes, comme vous l'avez dit. On observe d'ailleurs un regain d'intérêt pour le wallon, notamment à travers les troupes de théâtre et d'autres projets.

1.19 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Pôle de mutualisation des arts de la scène»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, le Pôle de mutualisation de services et ressources techniques du spectacle vivant a été inauguré le 6 novembre dernier à Manage.

Porté par le Théâtre national, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, de la Loterie nationale et du Fonds St'art, ce projet réunit artistes, compagnies et techniciens autour d'un objectif commun: faire évoluer les pratiques de production scénique vers plus de durabilité et de solidarité.

Ce Pôle de mutualisation pourrait jouer un rôle dans la transformation écologique et économique des arts de la scène, dans un contexte où les structures culturelles cherchent à concilier sobriété, innovation et maintien de l'emploi. Il importe d'inscrire cette démarche dans la durée pour qu'elle remplisse pleinement son rôle de levier de transition.

Madame la Ministre-Présidente, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle soutenir la pérennisation du Pôle de mutualisation, tant institutionnellement que financièrement? Comment votre gouvernement va-t-il encourager et accompagner ce projet mêlant la solidarité et la transition écologique dans le secteur des arts de la scène?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, je vous remercie de mettre en lumière ce projet. J'ai eu la chance d'assister à son inauguration. J'ai découvert des installations remarquables et une dynamique déjà bien engagée. J'ai d'ailleurs félicité le Théâtre national, qui est à l'origine du projet et porteur de son développement.

Le Pôle de mutualisation rassemble aujourd'hui 40 partenaires. Le Théâtre national a mené tout le travail de conception, financé les études préalables et pris en charge les investissements, avec le soutien de la Région wallonne et grâce à un prêt culture d'un montant d'un million d'euros alloué par le Fonds St'art sur dix ans. Le projet s'inscrit dans le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»), ainsi que dans le contrat-programme conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'opérateur.

Le Théâtre national s'est engagé à développer ce pôle dans le cadre de son contrat-programme 2024-2028. Une clause de rendez-vous prévue à l'article 5 permet de réévaluer la subvention accordée après la mise en œuvre du projet. L'opérateur a donc introduit une demande d'avenant en sollicitant un soutien financier complémentaire. Après analyse, la commission d'avis compétente a rendu un avis très favorable que je partage.

Ce projet d'intérêt public poursuit des objectifs clairs: mutualiser les ressources, rationaliser les coûts et accompagner la transition écologique du secteur. Concrètement, cet espace de 4 000 mètres carrés, situé à Manage, est consacré à la conception, au stockage, à l'éco-construction et au recyclage de matériel scénographique pour les opérateurs des arts de la scène reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai donné un accord de principe à ce soutien. Un avenant est en cours de rédaction et sera prochainement soumis au gouvernement pour approbation. Dans un contexte budgétaire exigeant, nous avançons avec mesure et détermination. Ce projet illustre pleinement les valeurs de créativité, de solidarité et d'efficacité qui animent le secteur. Il constitue une réponse concrète aux défis économiques, environnementaux et structurels auxquels font face les arts de la scène.

À terme, notre ambition est que le Pôle de mutualisation atteigne son autonomie juridique et poursuive ses missions en s'affranchissant progressivement d'une trop grande dépendance au soutien public.

Je remercie et je salue tous les partenaires, équipes, artistes et techniciens qui ont rendu cette belle aventure collective possible.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je ne regrette pas d'avoir posé cette question. La Région wallonne est également au cœur de ce projet solidaire. Il est important de le souligner. Je suis heureuse d'entendre que l'avenant recueille votre avis positif et que le projet ira de l'avant. Nous pouvons réfléchir à son émancipation, mais soutenons-le d'abord.

1.20 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Fin de la gratuité dans les académies»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez affirmé à plusieurs reprises votre intention de poursuivre les politiques d'éducation culturelle et artistique, qui permettent de sensibiliser à la culture et de favoriser les pratiques artistiques dès le plus jeune âge. Plusieurs secteurs de la culture sont spécifiquement ciblés, notamment le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), mais aussi les académies, qui jouent un rôle majeur dans l'éducation culturelle et artistique, même si elles ne relèvent pas de vos compétences. Vous me savez très attentive à l'académie, car je suis moi-même un enfant de l'académie. Vous connaissez mon parcours. Vous êtes venue à Charleroi où vous avez pu le constater de vos propres yeux. Je suis un enfant issu de cet enseignement

artistique. Cet enseignement m'a construite, m'a permis de tracer ma carrière et de faire de moi une citoyenne active.

Certains quartiers de Charleroi demeurent bien trop éloignés de la culture et du conservatoire, même si de nombreuses académies réalisent un travail remarquable sur le terrain. Par conséquent, depuis plus de 15 ans, j'ai œuvré pour amener la culture dans les quartiers, en organisant des pièces de théâtre, des activités avec des élèves de dernière année, etc. Certains enfants n'avaient jamais vu un instrument de musique et n'avaient jamais assisté à une pièce de théâtre. Pourtant, nous avons réussi à éveiller leur curiosité culturelle et à les orienter vers les académies, lesquelles étaient gratuites. L'argument était donc facile. Les parents ont alors amené dans les académies leurs enfants qui, sans cela, n'auraient jamais eu accès au monde de la culture. Cela leur a permis de sortir de leur système social, d'éveiller leur curiosité, de se construire, voire de se créer une chance dans la vie. Comment fera-t-on, si cela devient payant, pour continuer à éveiller cette curiosité qui est essentielle afin de construire des citoyens passionnés?

Dernièrement, la ministre Valérie Glatigny – il s'agit plus de ses compétences que des vôtres – a dit que c'était la seule activité extrascolaire qui était payante. L'erreur, me semble-t-il, est là! Ce n'est pas une activité extrascolaire comme du football ou du basket, aussi honorables que soient ces activités que je prends comme exemple, mais il s'agit d'un enseignement artistique. Par conséquent, selon moi, cet enseignement doit rester accessible.

La culture est un puissant rempart démocratique, un outil d'émancipation et un véritable pilier du vivre-ensemble. Vous qui aimez vous ériger en rempart pour la culture – je pense que vous êtes sincère en le disant –, comment justifiez-vous la restriction grandissante de l'accès à la culture? Comment diffuser au plus grand nombre et démocratiser la culture si celle-ci est inaccessible financièrement, sachant que, par ailleurs, vous retardez partiellement l'application du PECA dans le cadre scolaire?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, votre question me donne l'occasion de rappeler à quel point la culture et l'éducation culturelle et artistique sont au cœur des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Oui, je défends pleinement la culture. C'est pourquoi je me dois d'en garantir la pérennité, la qualité et l'accessibilité à long terme.

La gratuité totale dans le domaine culturel comme dans d'autres domaines n'existe pas. Derrière chaque cours, chaque atelier, chaque spectacle, il y a des travailleurs et travailleuses des arts qui exercent un métier pour lequel ils doivent être rémunérés. Les opérateurs culturels ont en outre besoin de prévisibilité et de stabilité pour continuer à développer des projets ambitieux. Nous devons dès lors bâtir une politique culturelle soutenable, fondée sur des priorités claires et pas

sur des mesures ponctuelles qui, faute de moyens dans la durée, finiraient par fragiliser tout le secteur.

Cela dit, nous ne renonçons pas à l'accessibilité, bien au contraire. Les opérateurs que nous soutenons mènent une multitude d'actions différenciées: des tarifs réduits, des gratuités ciblées, des horaires adaptés, des projets de médiation culturelle qui vont à la rencontre de tous les publics. Il en va de même pour l'accès aux académies qui relèvent de la compétence de la ministre de l'Éducation. Je vous rappelle que les enfants bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ou de revenus d'intégration, ou ceux dont les parents sont au chômage, notamment, bénéficient et bénéficieront toujours de la gratuité. La liste des exemptions est disponible en ligne.

L'accessibilité n'est pas seulement une question de prix, c'est aussi une question de confiance, de proximité, de disponibilité de l'information et de représentativité. Ce lien durable entre les lieux culturels et leur public permet à la culture de jouer pleinement son rôle d'espace d'émancipation et de dialogue.

Je vous renvoie à la réponse que je viens d'apporter à Mme Laanan concernant le PECA. Sa mise en œuvre se poursuit activement. Il reste un levier essentiel pour garantir à chaque élève une rencontre diversifiée avec l'art et la culture, et ce, dès le plus jeune âge.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles assume pleinement son rôle: soutenir la création, favoriser la diffusion et garantir l'accès à la culture pour le plus grand nombre, dans le respect de ses missions et de ses moyens. Nous continuerons à travailler de concert avec les opérateurs de la culture et les acteurs de l'enseignement, afin que la culture reste un bien commun, vivant, exigeant et accessible à toutes et tous.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, quand on accepte que l'accès à la culture devienne un luxe, il faut avoir l'honnêteté de dire que l'on renonce à la démocratisation culturelle. Au bout du compte, ce ne sont pas que des mesures budgétaires, mais ce sont des enfants que l'on écarte, des vocations que l'on étouffe et tout un projet démocratique que l'on fragilise. Si même vous, Madame la Ministre-Présidente, qui êtes le rempart de la culture, abandonnez les plus jeunes, qui reste-t-il pour défendre les droits fondamentaux de créer, découvrir et s'émanciper?

L'argument de votre collègue – cela m'étonne que vous le partagiez – est de dire que rien n'est gratuit et qu'il y a toujours quelqu'un qui paye. C'est en réalité un choix politique! Certes, il y a toujours quelqu'un qui paye, mais nous, membres du groupe PS, nous avons décidé de maintenir cette gratuité. Nous n'avons pas décidé de le faire parce que l'on aime jeter l'argent par les fenêtres, mais parce que nous avons considéré qu'il est essentiel de donner à chaque enfant, aux côtés de la sphère familiale et de la sphère scolaire, une réelle chance de se construire,

ainsi qu'une chance supplémentaire de trouver une voie ou une passion, et même peut-être un emploi.

Dès lors, si la gratuité a un coût, nous décidons pour notre part de la faire peser sur la collectivité. Pourquoi? Parce que nous ne considérons pas cela comme un échec ou un fardeau, mais comme un investissement en faveur de la société et qui permet de construire des citoyens passionnés, capables d'affronter le monde.

S'il y a effectivement des publics qui sont exonérés, c'est la classe moyenne inférieure et supérieure qui va trinquer, cette même classe moyenne pour laquelle vous n'avez cessé de dire, durant votre campagne, qu'elle devait être récompensée pour le mérite du travail qu'elle avait accompli. Finalement, vous vous trompez de cible, d'action et de combat.

Un dernier mot concernant l'emploi des professeurs au sein des académies. S'il y a moins d'élèves, il y aura forcément moins de professeurs. C'est une attaque frontale envers l'enseignement. Madame la Ministre-Présidente, je sais que vous êtes attachée à l'accès à la culture, mais ici, vous vous trompez de cible et cela va être une catastrophe.

1.21 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «46e Conférence ministérielle de la Francophonie»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Du 20 au 21 novembre 2025 se tiendra à Kigali, au Rwanda, la 46^e Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Cet événement majeur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) réunira les ministres et représentants des États et gouvernements membres afin de définir les orientations politiques et stratégiques de la Francophonie. Le thème retenu cette année est «Trente ans après la Conférence de Beijing: le rôle de la femme dans l'espace francophone», en référence à la Conférence mondiale sur les femmes de 1995.

La CMF s'inscrit dans une séquence diplomatique importante. Elle mettra en lumière les avancées enregistrées depuis 1995 sur le plan de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi les défis persistants et l'importance cruciale de la direction féminine dans des domaines stratégiques tels que la gouvernance, la culture, la diplomatie, la paix et le développement durable. Cette rencontre de haut niveau réunira des ministres, diplomates et dirigeants de 90 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF dans le cadre d'un dialogue politique ambitieux et de la promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, les droits humains, la diversité culturelle et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) se tiendra également en amont de cette conférence. Dans ce cadre seront abordées les questions liées à la solidarité francophone, à la gestion des tensions diplomatiques actuelles et au dynamisme de l'action économique de l'OIF.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous confirmer la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la 46^e CMF? Quelle position le gouvernement adopte-t-il quant au rôle des femmes dans l'espace francophone à l'occasion de cet événement? Quelles mesures sont actuellement à l'étude pour la promotion de la place des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone?

Comment le gouvernement se positionne-t-il au sujet de la solidarité francophone et de la gestion des tensions diplomatiques au sein du CPF? Alors que la précédente réunion du CPF a permis la conclusion de plusieurs accords commerciaux, dont un partenariat de 30 millions d'euros entre des entreprises belges et béninoises, quelle est l'approche du gouvernement en ce qui concerne la coopération économique et le suivi des projets dans l'espace francophone par le biais de l'OIF?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je me rendrai bien à Kigali tout à l'heure pour assister, dès demain, à la 46^e session de la CMF. Je vous remercie d'ailleurs toutes et tous pour le changement de l'ordre du jour qui me permet de m'y rendre. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Député, cette conférence constituera un moment important pour la Francophonie. Cette réunion nous permettra notamment de faire le point sur la coopération multilatérale francophone et sur les questions administratives et financières de l'OIF, mais aussi d'aborder des questions politiques, diplomatiques et économiques francophones. Je me réjouis tout particulièrement que cette conférence porte sur le thème de la contribution des femmes dans l'espace francophone, trente ans après la conférence de Beijing. Ce thème constitue un enjeu important, tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour l'ensemble de la francophonie.

En concertation avec M. Coppieters, ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, j'aurai l'occasion d'intervenir sur ce thème et de mettre en avant les initiatives et priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je soulignerai notamment l'adoption, en première lecture, de l'avant-projet de décret visant à garantir la prévention et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur. Je mentionnerai également que la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'intention de traduire dans une stratégie «Genre et droits des femmes» son engagement ferme à défendre et renforcer les acquis relatifs aux droits des femmes et à l'égalité.

Par ailleurs, la CMF adoptera une déclaration intitulée «*L'appel de Kigali*», préparée et négociée dans le cadre d'un comité de rédaction spécifique auquel la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris a participé. Ce projet de texte reprend plusieurs priorités soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je profiterai également de mon intervention à la CMF pour annoncer notre soutien

financier au fonds «La Francophonie avec Elles», qui vise à promouvoir l'autonomisation économique et sociale des femmes et qui a déjà financé plus de 300 initiatives concrètes au profit de 90 000 femmes issues de 34 pays francophones. Enfin, même si l'OIF a mis en place des missions économiques et commerciales dans le but de favoriser les opportunités d'affaires et d'investissements entre pays francophones, je vous invite à interroger mes collègues régionaux compétents pour les domaines concernés.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre-Présidente, nous partageons évidemment un intérêt particulier pour la thématique à l'ordre du jour de la CMF, mais il sera également important d'évoquer les difficultés politiques et géostratégiques auxquelles le monde francophone fait face à l'heure actuelle. Dans la région des Grands Lacs en particulier, nous ne devons pas perdre de vue la situation qui oppose, au Kivu, deux pays de la Francophonie, même si ce conflit a évolué au cours des derniers mois. Il en est de même au Sahel et dans d'autres régions de l'espace francophone. Ces éléments doivent faire l'objet d'une attention particulière à l'occasion de cette rencontre importante entre les acteurs fondamentaux de la francophonie internationale.

1.22 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Situation à Madagascar»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Depuis plusieurs semaines, Madagascar traverse une phase d'instabilité politique, marquée par des tensions institutionnelles et sociales à la suite d'événements survenus à la fin du mois de septembre.

Les contestations autour du processus électoral, la mise en cause de l'impartialité de certaines institutions et les manifestations qui se sont ensuivies témoignent d'un climat de défiance entre les autorités, l'opposition et une partie de la société civile. Cette situation intervient dans un contexte déjà fragilisé par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les effets persistants des crises précédentes.

La situation s'est encore récemment tendue à la suite de révélations des services de renseignement malgaches faisant état de tentatives de déstabilisation et d'assassinat visant l'actuel chef de l'État, investi il y a seulement quelques semaines, après la fuite de son prédécesseur, sur fond d'importantes mobilisations citoyennes menées par la jeunesse malgache.

Face à cette situation, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a rapidement réaffirmé son attention et son engagement. La secrétaire générale de l'OIF a rappelé l'importance de privilégier un dialogue inclusif, consensuel et durable entre toutes les parties prenantes, afin de répondre aux défis quotidiens des populations. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir une résolution pacifique des tensions, tout en encourageant les autorités en place à garantir la pleine participation des jeunes et des femmes dans les discussions nationales. La secrétaire générale de l'OIF a également indiqué

qu'une mission d'information et de contact sera, le moment venu, envoyée sur place, en concertation avec les autorités.

Madame la Ministre-Présidente, dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles suit-elle l'évolution de la situation politique à Madagascar au sein de l'OIF? Des contacts sont-ils établis avec les autorités fédérales et vos homologues des autres États francophones à ce sujet? L'OIF mène-t-elle actuellement des actions concrètes et engage-t-elle un dialogue structuré avec les autorités malgaches?

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles étudie-t-elle actuellement certaines initiatives de l'OIF visant à promouvoir des actions en faveur d'une résolution pacifique et durable des tensions à Madagascar et le rétablissement de l'État de droit? Si oui, lesquelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris suit ce dossier dans les instances de l'OIF, notamment lors des réunions de la Commission politique. Celles-ci constituent un espace permettant de discuter avec les autres États et gouvernements francophones.

En ce qui concerne les actions et le dialogue menés par l'OIF avec les autorités malgaches, je rappelle que l'OIF a toujours été attentive à la situation politique à Madagascar. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la secrétaire générale de l'OIF a désigné, en juin 2023, une envoyée spéciale pour le suivi de la situation à Madagascar en la personne de Micheline Calmy-Rey, ancienne présidente de la Confédération suisse.

Dans la perspective des élections présidentielles du 16 novembre 2023, l'OIF avait également envoyé une mission électorale de l'OIF à Antananarivo du 13 au 20 novembre 2023. Cette mission d'observation avait notamment pour but de rencontrer les principaux acteurs locaux de ces élections et de visiter, le jour des élections, certains bureaux de vote.

Le 13 octobre dernier, en raison des tensions qui règnent dans le pays, l'OIF a publié un communiqué dans lequel la secrétaire générale de l'OIF déclare être profondément attristée et préoccupée par la poursuite des violences et la répression contre les manifestants. Elle y réaffirme l'importance du respect du cadre institutionnel et de l'État de droit et réaffirme sa pleine disponibilité à travailler en faveur du renforcement de l'État de droit et de la démocratie.

Lors de sa réunion du 22 octobre dernier, la Commission politique de l'OIF n'a pas abordé le sujet. Cette réunion était exclusivement consacrée à la finalisation des textes devant être adoptés lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à laquelle j'assisterai.

Depuis lors, l'OIF a décidé d'envoyer une nouvelle mission, toujours dirigée par Mme Calmy-Rey. Son départ semble imminent. Une rencontre préparatoire entre le représentant permanent de l'OIF pour l'océan Indien et le dirigeant de la refondation de la République de Madagascar a eu lieu samedi dernier. Je ne doute pas que nous aurons plus d'informations à ce sujet dans les jours qui viennent, notamment à l'occasion de la CMF.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'envisage pas d'initiative particulière par rapport aux tensions qui règnent actuellement à Madagascar, mais elle reste et restera attentive à ce dossier, en concertation avec le ministre des Affaires étrangères.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour l'attention que vous portez à cette situation. La jeunesse malgache a fait part de ses attentes et il ne faut pas la décevoir.

Il convient de montrer que la Francophonie ne cumule pas seulement les difficultés, mais constitue un espace où des solutions peuvent être trouvées afin de rétablir la confiance de la population à l'égard des autorités et, plus globalement, pour promouvoir la démocratie et l'État de droit. Il ne s'agit pas de donner des leçons, mais d'être un soutien permanent en faveur du renforcement de la démocratie et des aspirations des peuples.

1.23 Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Jeux olympiques de la jeunesse 2026 à Dakar et coopération francophone»

Mme Anne Lambelin (PS). – En 2026, Dakar accueillera les Jeux olympiques (JO) de la jeunesse. Il s'agira d'une première historique pour le continent africain et d'un moment fort pour la jeunesse francophone. Cet événement, organisé sous l'égide du Comité international olympique (CIO), mobilise de nombreux partenaires institutionnels et culturels, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il représente une opportunité de renforcer les liens entre le sport, l'éducation et la culture francophones.

Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait jouer un rôle stratégique. Les JO de la jeunesse constituent une vitrine exceptionnelle pour promouvoir les valeurs francophones du sport, le dialogue interculturel et le développement des jeunes talents issus de l'espace francophone.

Madame la Ministre-Présidente, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été associée, par l'entremise de Wallonie-Bruxelles International (WBI), aux préparations de ces JO par l'OIF? Un plan de coopération ou d'actions spécifiques est-il envisagé pour inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la dynamique de ces JO, que ce soit en termes de diplomatie sportive, d'échanges culturels ou de programmes de jeunesse? Des partenariats institutionnels pourraient-ils être renforcés à cette occasion, notamment avec le Sénégal, les institutions francophones ou les acteurs sportifs belges? Enfin, au regard de l'importance symbolique et

politique de ces JO pour la Francophonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle se doter d'une stratégie de visibilité et de représentation lors de cet événement?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, Dakar accueillera effectivement les JO de la jeunesse du 31 octobre au 13 novembre 2026. Il s'agit d'un événement d'importance mondiale et d'une première historique pour l'Afrique.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'implique dans la préparation et la valorisation de la délégation belge, notamment par l'intermédiaire de WBI, de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Dakar et de l'Administration générale du sport (AGS). Ce travail est effectué en concertation avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB), le comité d'organisation sénégalais, les instances sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Communautés, les partenaires institutionnels sénégalais et l'OIF.

La gestion de la délégation belge aux JO de la jeunesse relève du COIB, en concertation avec les Communautés. En raison des critères internationaux et des quotas imposés, la délégation belge sera restreinte et ne couvrira pas les 25 disciplines programmées. La mobilisation des fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour constituer une délégation de jeunes athlètes s'effectue avec l'implication de l'AGS et en coordination avec le COIB.

La jeunesse et le sport constituent deux thématiques importantes dans le cadre de la coopération entre le Sénégal et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs actions ont déjà été entreprises dans ce domaine.

Au mois de juin 2023, l'accueil d'une quinzaine de sportifs et d'entraîneurs sénégalais en Belgique a rencontré un vif succès et renforcé les relations bilatérales. Cet accueil faisait suite à la visite ministérielle de l'ancien ministre sénégalais des Sports, Matar Bâ, et de membres du Comité olympique au mois d'août 2022. La délégation avait visité plusieurs centres ADEPS et rencontré mon prédécesseur, Pierre-Yves Jeholet, ainsi que des représentants de l'AGS. La mission institutionnelle avait permis d'identifier des pistes concrètes de coopération bilatérale dans le domaine du sport.

Au mois de juillet 2024, le Délégué général Wallonie-Bruxelles à Dakar a rencontré les responsables du comité d'organisation sénégalais. Les pistes de collaboration identifiées portaient notamment sur l'organisation de stages de préparation d'athlètes sénégalais en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'organisation d'événements culturels liés aux JO de la jeunesse.

Enfin, le 24 octobre dernier, un accord-cadre de partenariat a été signé entre la Fédération Sénégalaise de Karaté et Disciplines Associées (FSKDA) et la

Fédération francophone de karaté et des arts martiaux associés (FFKAMA). Le karaté devrait figurer parmi les disciplines de démonstration des JO de la jeunesse à Dakar en 2026.

Comme lors des précédentes éditions des JO de la jeunesse, l'OIF devrait signer une convention avec les organisateurs sénégalais. Ce type de convention vise principalement à favoriser l'usage de la langue française, qui reste la langue officielle des JO, lors de l'organisation et du déroulement des compétitions.

La Fédération Wallonie-Bruxelles reste pleinement mobilisée pour renforcer les partenariats, faciliter les échanges entre les jeunes sportifs et soutenir l'organisation d'événements culturels dans le cadre des JO de Dakar, tout en s'alignant sur les priorités de coopération définies avec le Sénégal et avec les institutions partenaires.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse démontre à quel point il est essentiel de rapprocher nos continents à l'aide de la diplomatie francophone.

Je vous remercie d'avoir évoqué la préparation de la délégation belge et les actions qui ont déjà été entreprises.

Nous suivrons ces JO de la jeunesse et je vous réinterrogerai le moment venu.

1.24 Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Soft power marchand de la Chine et figurines Labubu»

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, ce sujet de cette question vous paraîtra sans doute étonnant, mais je souhaite me saisir de l'exemple de ces poupées Labubu pour illustrer une dynamique plus large. La guerre commerciale et culturelle entre les continents et singulièrement entre la Chine et les États-Unis a pris une nouvelle dimension avec les peluches Labubu: au-delà des brevets et des barrières commerciales, se déploie aujourd'hui un *soft power* marchand porté par des entreprises privées et des chaînes d'influences numériques comme TikTok. Dans cette nouvelle ère quelque peu effrayante, nous assistons à la diffusion mondiale de produits culturels. Les figurines Labubu montrent que la compétition n'est plus strictement étatique, mais repose sur des leviers culturels, commerciaux, technologiques, etc.

La peluche Labubu, créée et exportée par la Chine, remporte un franc succès qui s'articule autour d'une logique commerciale et symbolique, elle est à l'origine de la création de véritables communautés et peut, en retour, influencer les marchés. La récente levée de boucliers autour de l'implantation de SHEIN en France n'est que le début de l'immense révolution culturelle que la Chine opère actuellement. Elle ne se contente plus de fournir le monde, elle crée elle-même ses propres normes culturelles au service du marché du divertissement.

Dans ce contexte mouvant, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut rester simple spectatrice. Au croisement des compétences en culture, relations internationales et éducation aux médias, il importe de définir, à notre échelle et à tous les niveaux de pouvoir, une stratégie cohérente pour préserver nos intérêts économiques, culturels et normatifs.

Comment, au vu de l'actuelle situation internationale, la Fédération Wallonie-Bruxelles analyse-t-elle aujourd'hui l'émergence de cette nouvelle forme de diplomatie commerciale chinoise et ses effets potentiels sur les marchés culturels et la consommation de la jeunesse? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne-t-elle face à cette dynamique internationale qui est en train d'émerger, avec ses méthodes évoquant un capitalisme débridé dont les règles nous échappent?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'arrivée des figurines Labubu en Europe et en Belgique est devenue virale en quelques mois et illustre, en effet, une nouvelle forme de diplomatie culturelle, ou plutôt commerciale, menée par des entreprises privées chinoises et amplifiée par les plateformes numériques. Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus large qui voit l'essor d'un *soft power* asiatique porté par le Japon, la Corée du Sud et la Chine qui y jouent un rôle croissant. Il est vrai que la Chine n'est plus seulement un acteur industriel, elle exporte désormais des produits culturels qui façonnent des imaginaires, créent des tendances et agrègent des communautés en ligne. Le phénomène repose sur une combinaison de stratégies commerciales, de pratiques numériques et d'influences esthétiques qui touchent en particulier les jeunes publics.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut ignorer ces évolutions. Toutefois, sa réponse ne consiste pas à freiner les échanges culturels, elle doit avant tout veiller à préserver la diversité culturelle et renforcer sa capacité de création. À cet égard, nous disposons d'un cadre solide par la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO qui reconnaît explicitement le droit des pouvoirs publics à soutenir leurs industries culturelles pour garantir le pluralisme des expressions.

Concrètement, notre action se décline selon plusieurs axes. Tout d'abord, Wallonie-Bruxelles International (WBI) joue un rôle essentiel de veille stratégique internationale. L'institution, à travers son très large réseau asiatique, suit ces tendances émergentes et alimente notre compréhension de leurs impacts culturels et économiques. Cette veille nous permet d'adapter notre politique sur la base de données et non de perceptions.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient ses propres industries culturelles et créatives, le design, le cinéma d'animation, le jeu vidéo, l'audiovisuel ou encore la musique. Notre objectif est de renforcer la visibilité internationale de nos

artistes et créateurs plutôt que de tenter de limiter l'influence d'autres acteurs mondiaux. Nous veillons également à développer les compétences numériques des jeunes. L'éducation aux médias (EAM) vise justement à développer une compréhension critique des contenus, des mécanismes de rareté artificielle, du marketing d'influence et des dynamiques des plateformes. Cet aspect éthique et pédagogique est essentiel pour permettre aux jeunes de naviguer dans un univers culturel globalisé.

Enfin, la vocation de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas d'opposer une culture à une autre, mais de garantir un équilibre. La montée du *soft power* asiatique nous rappelle qu'il est nécessaire de continuer à investir dans la création, dans la spécificité culturelle de la francophonie, d'encourager l'innovation et l'esprit critique. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend répondre aux mutations internationales en adoptant une stratégie d'ouverture et proactive, tout en restant vigilante et en défendant un modèle fondé sur la diversité culturelle, la qualité et la liberté de création.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, si je vous ai posé cette question orale aujourd'hui, c'est également pour mettre l'accent sur ce qu'il se passe au niveau mondial et qui est assez inquiétant. Certes, nous devons trouver notre identité dans l'Union européenne, mais il faut aussi parvenir à l'équilibre nécessaire entre les échanges culturels, indispensables, et la protection de nos valeurs, ainsi que leur promotion, à l'étranger. La réalité de ces phénomènes n'est pas suffisamment prise en compte. Pour ma part, ce système court un petit peu à sa perte et répond à des normes qui ne sont plus du tout celles que nous souhaitons pour la planète. Je vous remercie et je vous propose de continuer à suivre ces phénomènes.

1.25 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Demande d'audition de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) et inter-fédéralisation»

Mme Fadila Laanan (PS). – L'Institut fédéral des droits humains (IFDH) a demandé à être entendu par notre commission pour présenter son rapport de 2024 et rendre compte de ses actions. Lors de la dernière réunion de notre commission, la majorité a refusé cette demande, sous prétexte que l'IFDH relevait de l'État fédéral et que le Sénat était l'endroit le plus approprié.

Cette décision est inquiétante. Les droits humains dépassent largement le cadre strictement fédéral. Chaque citoyenne et chaque citoyen, dans sa commune, dans sa région ou dans ses interactions avec les institutions, est concerné. Les mesures locales, comme les amendes administratives ou les restrictions de manifestation, affectent directement ces droits fondamentaux. Refuser d'entendre l'IFDH, c'est ignorer la réalité du terrain et affaiblir la protection des droits humains.

L'interfédéralisation de l'IFDH n'est pas une question secondaire. Elle permettrait à l'institut de couvrir l'ensemble des entités fédérées et d'assurer une cohérence dans la défense des droits humains. À défaut, nous risquons la fragmentation et le morcellement, comme le montre l'exemple de la Flandre qui a créé son propre institut. Cette situation affaiblit notre Communauté et envoie un message négatif aux citoyennes et citoyens: leurs droits ne sont pas pris au sérieux.

Madame la Ministre-Présidente, la première étape vers cette interfédéralisation ne serait-elle pas de recevoir l'IFDH pour qu'il nous présente son rapport? L'IFDH ne devrait-il pas être entendu par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au regard de ses missions interfédérales et de l'importance transversale des droits humains? L'IFDH ne devrait-il pas avoir la possibilité de présenter son rapport et ses recommandations? Quelles mesures concrètes soutenez-vous pour favoriser l'interfédéralisation de l'IFDH, afin que ses compétences couvrent effectivement les entités fédérées et garantissent une protection cohérente et complète des droits humains? Enfin, comment allez-vous répondre au risque de fragmentation lié au développement d'instituts régionaux unilatéraux, comme celui créé en Flandre, qui fragilisent la protection des droits humains pour les francophones?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je ferai preuve de retenue dans ma réponse à votre première question. Depuis ma prise de fonction, j'ai tenu à respecter l'autonomie du Parlement, notamment en ce qui concerne l'organisation de ses travaux. Je m'abstiendrai donc de commenter les décisions prises par les membres de cette commission et je laisserai votre suggestion à leur appréciation.

Je précise néanmoins que, lors de ma rencontre avec les représentants de l'IFDH, en septembre dernier, je leur ai demandé si leurs recommandations s'adressaient au ministre fonctionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles concerné. Ils ont répondu par la négative, en raison de la structuration fédérale de l'IFDH, d'ailleurs organe collatéral du Sénat.

J'en viens à la deuxième partie de votre question. Le législateur fédéral a inscrit la volonté de tendre vers une interfédéralisation dans la loi du 12 mai 2019 portant création d'un institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains. Celle-ci prévoit l'entrée en vigueur de certaines dispositions à la conclusion d'un accord de coopération interfédéralisant l'IFDH. La Flandre s'est effectivement dotée entre-temps d'une institution relevant de ses propres compétences, le *Vlaams Mensenrechteninstituut*. Dans son mémorandum publié en 2023, l'IFDH formule l'analyse suivante: «Du fait de ce choix de créer pour les compétences de la Flandre un institut propre, l'interfédéralisation de l'IFDH connaîtra un déroulement asymétrique. Une fois l'interfédéralisation réalisée,

l'IFDH pourra donc s'occuper des matières relevant des compétences des Communautés et des Régions, à l'exception toutefois de celles relevant des compétences de la Région flamande et de la Communauté flamande.»

L'IFDH recommandait d'ailleurs d'étendre son mandat aux matières relevant des compétences des autres Communautés et Régions et de conclure un accord de coopération entre le pouvoir fédéral et la Flandre encadrant les relations entre l'IFDH et le *Vlaams Mensenrechteninstituut*.

Lors de ma rencontre avec les représentants de l'IFDH, j'ai pu apprécier les enjeux de cette interfédéralisation et j'ai attiré leur attention sur les risques d'une interfédéralisation à géométrie variable entre, d'une part, la Région et la Communauté flamandes et, d'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région bruxelloise. Le risque de créer un précédent n'est pas négligeable. Je pense à la tendance flamande à la régionalisation de la justice, qui nous a amenés à introduire plusieurs recours auprès de la Cour constitutionnelle. Je reste très attentive à ce dossier, tout en conservant la prudence qui s'impose.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, de garantir l'autonomie parlementaire. Cependant, je pensais que, compte tenu de votre charisme, vous auriez pu oser nous faire part de votre sentiment personnel.

Certes, les membres de l'IFDH vous ont dit que leur rapport ne concernait pas les compétences des Communautés ou en tout cas celles de la Communauté française. Toutefois, la protection des droits humains peut être rapidement mise en danger. Nous l'avons d'ailleurs constaté en découvrant plusieurs politiques menées par votre gouvernement, par le gouvernement wallon et par le gouvernement Arizona.

Il serait tout de même opportun que nous puissions auditionner les représentants de l'IFDH et je regrette que mes collègues de la majorité aient refusé, par manque de transparence, de les inviter à s'exprimer dans notre commission.

Je suis également inquiète au sujet de l'interfédéralisation de l'IFDH. Je rejoins votre analyse: une compétence gérée à deux niveaux, accompagnée de différenciations pour la Flandre, n'aidera pas la protection des droits humains.

En conclusion, je suis un peu déçue par cette réponse et mon groupe restera attentif à l'évolution des questions relatives à la protection de la dignité humaine dans notre Fédération.

1.26 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Communications du gouvernement vers les travailleurs de l'enseignement, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse avant même le vote du budget»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, de nombreux enseignants et enseignantes ont été étonnés de recevoir, le 3 novembre dernier, un

courrier électronique de la part de l'administration générale de l'enseignement (AGE). Ce courrier avait pour but officiel de les «informer» sur les mesures budgétaires 2026-2027 décidées par le gouvernement. Il est tout à fait inhabituel que l'administration s'adresse directement aux enseignants. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas de tous les enseignants, mais d'une partie importante d'entre eux.

Mais ce qui est le plus préoccupant, c'est que ces informations concernent des mesures qui n'ont pas été discutées ou votées au Parlement et qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les interlocuteurs sociaux, dont les syndicats qui ont réagi, à juste titre, immédiatement. Ce courrier, signé par l'AGE, contient des mesures dont l'annonce avait été faite le jour de l'envoi par le gouvernement, ce qui pose également question.

Les syndicats dénoncent «une ingérence dans la procédure de concertation, une communication politique déguisée en message administratif et un manque de respect flagrant envers les représentants du personnel». Ils estiment qu'il s'agit «d'un nouveau dérapage antidémocratique». Ils exigent «l'arrêt immédiat de ces pratiques, un rappel du principe de neutralité de l'administration et le respect du dialogue social».

En plus de cela, nous avons appris qu'un courrier similaire avait été adressé, le 17 octobre dernier, par l'administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) aux directions des services structurés par les pouvoirs organisateurs agréés de l'aide à la jeunesse, aux services de formation et aux services d'accrochage scolaire (SAS).

Ce courrier visait également à les «informer» sur des mesures budgétaires, à savoir le gel du calcul de la subvention provisionnelle triennale pour les frais de personnel. À nouveau, ce courrier concerne des mesures qui n'ont pas encore été votées par le Parlement et qui pourraient donc être amenées à évoluer. Cet élément n'est d'ailleurs même pas précisé dans ce courrier, contrairement à ce qui a été fait pour celui adressé aux enseignants. De plus, il semble, selon les retours qui nous reviennent de différents acteurs du secteur, que différentes interprétations pourraient être données à cette communication. Finalement, et toujours comme pour le courrier adressé aux enseignants, il est clair, au vu de sa date d'envoi, que les mesures décrites dans ce courrier n'ont pas pu être discutées avec les partenaires sociaux.

Enfin, l'AGE a envoyé à plusieurs travailleurs de l'enseignement détachés dans des organisations de jeunesse ayant commencé leur détachement cette année scolaire, un texte leur indiquant leur mise en congé pour mission jusqu'en août 2027. Ce texte semble ne pas correspondre à ce qui est indiqué dans l'arrêté royal cité par le gouvernement dans sa communication.

Il s'agit de l'arrêté royal du 27 octobre 1967 fixant les modalités d'application de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de

jeunesse de membres du personnel enseignant tel que modifié par le décret du 1^{er} février 2012 modifiant la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse, de membres du personnel enseignant et l'arrêté royal du 27 octobre 1967 fixant les modalités d'application de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant. Cet arrêté royal indique que «la durée de la mise à la disposition est fixée à trois ans renouvelables». Or le texte dit que la durée de mise à disposition n'est que de deux ans. Par ailleurs, le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse dispose en son article 66 que «Un membre du personnel enseignant nommé à titre définitif par la Communauté française est mis gratuitement à disposition de chaque OJ agréée».

Je ne suis pas la seule à m'interroger sur ces envois. Je reçois un nombre considérable de messages d'enseignants très en colère à la suite de l'envoi de votre courriel et qui attendent certainement vos réponses. Nous avons également interpellé la ministre Glatigny à ce sujet. Comment justifiez-vous ces communications sur des mesures qui n'ont été ni votées ni concertées? Confirmez-vous votre volonté de respecter le dialogue social? Celui-ci a-t-il encore un sens pour vous étant donné votre détermination manifeste à contourner la concertation et le vote du Parlement?

Que répondez-vous aux syndicats qui parlent dans leurs communiqués de nouveau dérapage antidémocratique, de communication politique déguisée et d'un manque de respect flagrant envers les représentants du personnel? Qui a pris l'initiative de ces différentes communications? Avez-vous adressé d'autres communications similaires concernant des mesures non votées par le Parlement à des opérateurs, quels qu'ils soient, en Fédération Wallonie Bruxelles? J'ai évoqué trois exemples, en existe-t-il d'autres? Quelle analyse faites-vous de ces différentes initiatives? Nous espérons que vos réponses seront complètes et transparentes.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous renvoie aux éclaircissements apportés par la ministre de l'Éducation sur le courriel adressé par l'AGE. Mme Glatigny a en effet précisé que le courriel faisait explicitement mention de la réserve d'une adoption par le Parlement. Comme le prévoit la procédure en cas d'utilisation de l'application IDEC, les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont été informées en amont de la communication. J'ai le sentiment que si une absence de communication active destinée aux opérateurs est observée, elle serait tout autant, sinon davantage, reprochée. D'aucuns y verraient un manque de transparence à l'égard du secteur.

Vous-même ne manquez pas de largement communiquer sur les réseaux sociaux sur mesures annoncées à l'issue du conclave budgétaire. Vous comprendrez, dans ces circonstances, qu'il importe que des informations correctes concernant les projets en cours circulent, sous réserve – toujours – de la suite de leur parcours décisionnel.

Par le passé, IDEC a déjà été utilisée pour informer sur des décisions non encore adoptées, voire concertées, par exemple sur les dates de congés scolaires, afin d'informer les principaux concernés. Sous cette législature, l'AGE a utilisé cette application pour communiquer sur les réformes de l'enseignement pour adultes, au moyen d'un envoi ciblé vers les membres du personnel concernés.

Notre volonté est toujours bien celle de nous concerter avec le secteur et d'expliquer nos décisions, ainsi que le contexte difficile dans lequel elles sont prises. Nous maintenons le dialogue avec tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous continuerons à travailler avec eux pour trouver les points d'équilibre dans la mise en œuvre des mesures d'économies et des politiques nouvelles que nous menons.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, la question que j'ai déposée portait bien sur trois courriers différents dans trois secteurs différents et commençait par les enseignants. Or vous me renvoyez à la réponse de la ministre Glatigny alors que les enseignants et nous-mêmes n'avons pas été convaincus par sa réponse. Je me permets dès lors de revenir avec cette question. Je vous interrogerai sur les deux autres courriers qui ont été envoyés, preuves à l'appui, à des détachés pédagogiques dans des organisations de jeunesse. Vous n'avez donné aucune explication à cet égard alors que ce sont des courriers qui font passer l'idée que ces mesures sont déjà votées, ce qui tout à fait illégal. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas répondu à ces deux autres courriers mentionnés dans ma question.

En tant que parlementaire, notre rôle est de contrôler l'action du gouvernement. Vous ne répondez qu'à un tiers de ma question, ce qui n'est pas rien. Rappelons que des courriers ont été envoyés alors que la concertation n'a pas encore eu lieu et que les mesures n'ont pas encore été votées. Vous êtes en train de faire de croire à des travailleurs et travailleuses de la Fédération Wallonie-Bruxelles que leur contrat, par exemple avec une organisation de jeunesse, va prendre fin, alors que rien n'est encore fait.

Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous affirmez qu'un parti de l'opposition, en l'occurrence le PTB, fait des commentaires sur ces mesures alors qu'elles n'ont pas encore été votées. Vous ne pouvez pas comparer la communication du PTB avec celle d'une administration publique censée être neutre. Cette dernière apporte de fausses informations à des travailleurs et travailleuses portant sur des mesures qui n'ont pas été votées et qui viennent d'être annoncées par le gouvernement lui-même. Nous sommes ici face à un vrai problème de séparation des

pouvoirs et, vous-mêmes, semblez mal connaître ce principe puisque vous comparez la communication d'une administration à celle du PTB. C'est quand même dingue.

Nous exigeons, à présent, des réponses sur les deux autres courriers qui ont été envoyés et que je mentionne ici. Je ne comprends pas comment vous ne vous inquiétez pas face à de tels dérapages antidémocratiques. Vous affirmez qu'un courrier scolaire a déjà été envoyé de la même manière par la ministre Glatigny. De nombreux témoignage prétendant le contraire. De nombreux enseignants nous ont dit qu'ils n'avaient jamais été contactés de cette manière. Vous tentez d'étouffer la contestation, de semer le flou et le trouble dans la tête des travailleurs et travailleuses. Elles et ils ont le droit de savoir ce qui les attend et de savoir que ces mesures n'ont pas encore été votées. J'estime que nous méritons d'avoir des réponses à toutes nos questions. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de terminer ma réplique.

M. le président. – Chers collègues, si vous pouviez à l'avenir respecter le temps de parole, cela serait encore mieux.

1.27 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Rôle de l'éducation permanente dans la lutte contre l'antisémitisme»

Mme Valérie Bluge (MR). – Lors d'une récente commémoration à Auschwitz, plusieurs représentants de la communauté juive ont tiré la sonnette d'alarme face à la résurgence de l'antisémitisme en Europe, souvent dissimulé derrière le prétexte de l'antisionisme au regard des événements au Proche-Orient. Ce constat d'une recrudescence majeure de l'antisémitisme, en ce compris en Belgique et sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rejoint les données publiées récemment par plusieurs observatoires, dont Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, qui fait état d'une forte augmentation des actes et discours antisémites.

Dans ce contexte, le secteur de l'éducation permanente – espace essentiel de débat démocratique et de formation citoyenne – a un rôle clé à jouer dans la transmission des valeurs de tolérance, de pluralisme et de lutte contre toutes les formes de haine. Dès lors, il importe de s'assurer que ce cadre, financé par des fonds publics, soit irréprochable dans la prévention et la détection de toute forme d'antisémitisme, qu'elle soit explicite ou plus pernicieuse.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, quelle définition de l'antisémitisme le gouvernement retient-il officiellement dans le champ de l'éducation permanente? Quelles sont les procédures mises en œuvre par l'administration pour s'assurer que les contenus, formations ou communications des associations subventionnées respectent cette définition et ne diffusent pas, même indirectement, des propos antisémites? Des contrôles spécifiques ont-ils déjà été effectués à la suite de signalements?

Si oui, certaines associations ont-elles fait l'objet de rappels à l'ordre ou de sanctions? Quels formations, outils ou campagnes de sensibilisation sont-ils proposés aux animateurs, formateurs et coordinateurs du secteur pour prévenir et reconnaître l'antisémitisme? Le gouvernement prévoit-il de renforcer la coordination avec l'observatoire des discours de haine, Unia et les autres organismes compétents, voire d'élaborer un plan d'action spécifique à la lutte contre l'antisémitisme dans le champ de l'éducation permanente?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La lutte contre l'antisémitisme – tout comme celle contre l'ensemble des formes de discrimination fondées sur les origines ethniques, la religion, le genre ou le handicap – fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble du gouvernement que je préside.

En tant qu'institution publique interfédérale indépendante chargée de lutter contre la discrimination et de promouvoir l'égalité, Unia dispose d'une capacité d'expertise reconnue et d'une légitimité institutionnelle qui permettent au gouvernement de s'appuyer sur ses définitions et ses analyses pour appréhender les phénomènes discriminatoires. Unia définit l'antisémitisme comme une «forme de discrimination ou de haine envers des personnes en raison de leur origine juive réelle ou supposée». Cette hostilité peut se manifester sous diverses formes: insultes, stéréotypes, propos négationnistes ou complotistes, voire actes violents. Cette définition de portée générale s'applique à l'ensemble des sphères de la société, y compris celle de l'éducation permanente.

Le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, précise quant à lui, en son article 7, qu'aucune forme de discrimination ne peut être tolérée dans le cadre des activités reconnues et subventionnées, en ce compris celles qui découleraient de comportements antisémites. En effet, cet article précise que «sont exclues de la reconnaissance les associations qui ne respectent pas les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'appropriation du génocide commis par le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale ou sous le couvert desquelles sont commises toutes autres infractions dont la commission est incompatible avec une reconnaissance par la Communauté française.»

En vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire, qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique, plusieurs associations d'éducation permanente s'engagent activement dans la lutte contre l'antisémitisme. Des associations comme le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), Territoires de la mémoire, le Centre communautaire laïc juif ou encore l'Union des

progressistes juifs de Belgique (UPJB), produisent des analyses, mènent des débats et des animations sur des questions liées à l'antisémitisme et, plus largement, à la lutte contre les discriminations.

En l'espèce, si les regards de ces associations sont pluriels, tous tendent à lutter contre les formes de discrimination ou de haine, et pour certaines plus spécifiquement à l'égard de personnes en raison de leur origine juive. L'UPJB, dans ses lignes de force de 2019, explique d'ailleurs qu'une lutte efficace contre l'antisémitisme ne peut être envisagée séparément de la lutte contre toutes les formes de racisme. Comme je l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises, il n'appartient pas aux services du gouvernement de valider a priori le contenu des activités, communications ou publications réalisées par les opérateurs reconnus. Ces derniers conservent une autonomie d'action dans le respect du cadre légal qui conditionne leur reconnaissance et leur subventionnement.

À ce jour, aucun signalement relatif à des propos ou comportements antisémites n'a été porté à la connaissance des services du gouvernement concernant un opérateur reconnu en éducation permanente. Si de tels signalements devaient se présenter à l'avenir, ceux-ci seraient pris très au sérieux et examinés par le Service général de l'inspection de la culture (SGIC). En ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'action spécifique à la lutte contre l'antisémitisme dans le champ de l'éducation permanente, une coordination interfédérale destinée à combattre le fléau de l'antisémitisme a été instaurée en 2024 sur proposition de la secrétaire d'État à l'égalité des chances, Mme Marie-Colline Leroy. Ce mécanisme interfédéral rassemble pour la première fois des représentants des différents gouvernements.

Pour la première fois, ce mécanisme interfédéral rassemble des représentants des différents gouvernements, de la communauté juive, des administrations concernées, d'Unia et du *Vlaams Mensenrechteninstituut*. Il vise à combattre l'antisémitisme de manière cohérente et coordonnée à l'échelle nationale.

Des représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles issus de la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie» (CiMédé) participent aux efforts menés en s'intégrant aux groupes de travail prévus dans le cadre de ce mécanisme interfédéral, portant sur l'éducation et la sécurité. Par ailleurs, la lutte contre l'antisémitisme est un combat intégré au Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026, adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 23 mars 2023. Ce plan s'inscrit dans la philosophie développée par la Coalition NAPAR qui regroupe une soixantaine d'organisations belges actives dans la lutte contre les discriminations.

Le rapport final de ce plan sera présenté au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2026. Il conviendra d'en tirer les enseignements dans le domaine de la lutte contre l'antisémitisme, et ce, en vue de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la lutte contre l’antisémitisme, ainsi que contre toutes les manifestations de racisme ou de discrimination, est une priorité du gouvernement actuel. L’éducation permanente est un levier important dans cette lutte. Nous veillerons donc au suivi des différentes actions évoquées, *a posteriori* et non pas *a priori* comme vous le préconisez. Nous assurerons également le suivi des différents plans que vous avez mentionnés, afin de nous assurer que la lutte continue.

(M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, reprend la présidence)

1.28 Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l’action associative dans le champ de l’éducation permanente»

M. Bruno Lefebvre (PS). – Le cadre légal entourant le secteur de l’éducation permanente prévoit l’évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l’action d’éducation permanente dans le champ de la vie associative. Cette évaluation devait être réalisée en 2024, puisque le décret prévoit que le gouvernement procède à une évaluation dans les six ans à partir de son entrée en vigueur et qu’il a été modifié en 2018. Ensuite, une nouvelle évaluation doit être faite au moins tous les dix ans.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit également ceci: «Le Gouvernement évaluera, comme c’est prévu dans le décret, en 2024, le décret éducation permanente, le secteur, la bonne gouvernance et la manière dont l’administration s’acquitte de sa mission d’évaluation. Et cela, notamment, en vue de moderniser, le cas échéant, les procédures d’évaluation et d’y intégrer les principes de bonne gouvernance repris dans le décret de “Nouvelle Gouvernance Culturelle”». L’Observatoire des politiques culturelles (OPC), le Conseil supérieur de l’éducation permanente (CSEP), le Service général de l’éducation permanente et de la jeunesse et le Service général de l’inspection de la culture (SGIC) sont normalement associés au pilotage de cette évaluation.

Madame la Ministre-Présidente, lors d’une réunion de notre commission au mois de septembre dernier, vous avez déclaré que votre volonté était de terminer ce projet d’ici la fin de l’année 2025. Depuis, vous avez pris des décisions budgétaires importantes pour l’avenir du secteur, mais il ne semble plus être question d’évaluation. Dès lors, où en êtes-vous dans le processus d’évaluation? Les modalités et les contours de celle-ci font-ils bien l’objet d’une co-construction avec les représentants du CSEP? Quels sont les objectifs poursuivis? Enfin, quel est le calendrier prévu?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, les objectifs de l’évaluation sont clairs: il s’agit à la fois de mesurer l’efficacité des politiques publiques et d’analyser les effets des

récentes modifications décrétales, et ce, en vue de renforcer le dispositif existant. Pour rappel, l'évaluation du secteur de l'éducation permanente a été lancée le 24 avril 2025, à l'occasion d'une première réunion du comité de pilotage, qui s'est depuis réuni à quatre reprises. Il réunit les représentants de l'ensemble des parties prenantes du secteur: deux membres du SGIC, deux membres du Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse, deux membres de la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA), trois membres du CSEP et une représentante du cabinet.

Lors de la première réunion, l'OPC a proposé aux participants d'entamer les réflexions en passant en revue l'ensemble des thématiques identifiées grâce à une récolte d'informations réalisée par son équipe de chercheurs, en complément des premiers éléments de réflexion fournis par l'ensemble des parties prenantes en amont de cette rencontre. L'objectif était de vérifier qu'aucune thématique à inscrire au cœur de l'évaluation n'avait été omise. L'OPC a indiqué qu'une fois que cette étape de «débroussaillage» serait réalisée, il conviendrait de prioriser les thématiques à inscrire dans les axes d'évaluation en fonction du budget disponible pour réaliser ce travail d'analyse de la politique publique. Ces réunions se sont déroulées dans un climat constructif et les échanges ont permis une réflexion collective approfondie sur les thématiques susceptibles d'être au cœur de l'évaluation.

À l'issue de la troisième session, l'OPC s'est engagé à transmettre une proposition de note qui servira de base au lancement d'un appel d'offres visant à sélectionner un centre de recherche externe chargé de mener l'étude. Cette proposition de note a été discutée le 2 juillet, lors de la quatrième session du comité de pilotage. Les échanges ont permis d'identifier les améliorations à apporter à la note. Le cabinet a reçu une version améliorée, qu'il étudie actuellement en vue de la renvoyer au comité de pilotage pour les derniers amendements. Je validerai ensuite la version finale de cette note et l'appel d'offres pourra être lancé.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ces réponses qui nous permettent d'avoir une vision du calendrier. Toutefois, je crains que les récentes décisions budgétaires n'inquiètent le secteur et que, dès lors, la confiance envers le gouvernement et les possibilités de concertation dans le cadre de l'évaluation ne soient mises à mal, d'autant que les mesures que vous allez prendre dans le cadre du budget à venir sont particulièrement inquiétantes pour le secteur de l'éducation permanente. Plus que jamais, nous devons faire attention à ce que l'éducation permanente reste un lieu de débat qui remet en cause les situations existantes. Nous devons être particulièrement attentifs à ce secteur dans les prochaines semaines.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophone, intitulée «Gouvernance et communication du gouvernement», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h25.*